

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 24 février 2026 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
2	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	Pouvoir de Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
5	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Sophie PETIT GUILLAUME
6	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
7	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut *	
8	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
10	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Christelle ANCIAUX
11	AIX-LES-BAINS	T	OBISSIER Philippe	Départ après la délibération n°59
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Départ après la délibération n°61
13	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
17	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
20	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après la délibération n°58
21	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
22	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
23	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
24	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	Pouvoir de Nicolas MERCAT
31	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
32	MERY	T	ROULET Stéphane	
33	MOTZ	T	CLERC Daniel	
34	MOUXY	T	BONICI José	
35	MOUXY	T	PERSON Armelle	
36	ONTEX	T	CARRIER Christiane	

37	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	Départ après la délibération n°64
38	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
39	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
40	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
41	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
42	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
43	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
44	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
45	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
46	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
47	VOGLANS	T	BERNON Martine	
48	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

23 communes présentes.

*\*Thibaut GUIGUE ne prend pas part au vote et quitte la salle pour les délibérations n°66 et n°67.*

**Absents excusés :**

BRISON-SAINT-INNOCENT	Marthe MASSONNAT
LE BOURGET-DU-LAC	Sandrine RAMEL
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER
AIX-LES-BAINS	Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
LE BOURGET-DU-LAC	Gwenaelle LE GUELLEC CARROZ

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 février 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 31 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 48 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 75 Année : 2026

Exécutoire le : 12 MARS 2026

Publiée / Notifiée le : 12 MARS 2026

Visée le : 05 MARS 2026

### *CLIMAT AIR ENERGIE* **Convention pluriannuelle d'objectifs entre le SDES et Grand Lac** **Programme d'action 2026**

Monsieur le Président rappelle qu'en 2019, le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) et Grand Lac, en partenariat avec l'ASDER, ont signé une convention de Conseil en Energie Partagé (CEP) pour 23 des 28 communes de la communauté d'agglomération afin d'accélérer la transition énergétique inscrite dans le PCAET et permettre aux communes de moins de 10 000 habitants de bénéficier du premier niveau de connaissance et d'optimisation du patrimoine.

Le SDES a pour mission de réaliser dans les communes volontaires un état des lieux puis un diagnostic permettant d'identifier les actions énergétiques pouvant être envisagées (isolation, énergies renouvelables) et l'ASDER se charge de l'accompagnement d'actions spécifiques de rénovation ou de développement d'énergies renouvelables dans le cadre de son financement assuré conjointement par la Région et le Département.

Par délibération en date du 19 septembre 2023, le Conseil communautaire de Grand Lac a approuvé une convention pluriannuelle CEP 2023-2027 pour une durée de 4 ans, permettant des mises à jour régulières des données de consommations du patrimoine communal, de nouvelles visites de bâtiments ainsi que l'accompagnement des communes à la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel de travaux.

Il convient d'approuver le financement 2026 du Conseil en Energie Partagé.

La répartition de la prestation d'accompagnement se fait à part égale entre le SDES et Grand Lac : le coût pour les années N à N+4 est de 1,00 € / habitant / an par commune. Grand Lac est facturé à la présentation du bilan annuel CEP, document attestant le travail réalisé par le SDES durant l'année N-1.

Le coût estimé pour Grand Lac pour l'année 2026 est de 26 500 € inscrits au budget (montant maximum).  
Le montant 2025 était de 25 450 €.

Monsieur le Président rappelle qu'en parallèle de la convention CEP avec le SDES, Grand Lac a signé avec l'ASDER une « convention pluriannuelle d'objectifs pour la transition énergétique » pour la période 2023-2026 afin de proposer un service complet aux communes du territoire de Grand lac et renforcer l'accompagnement des communes vers la réduction des consommations d'énergies et de la production d'énergies renouvelables.

Cette convention permet également d'accompagner techniquement le maître d'ouvrage dans la réalisation d'une rénovation énergétique des bâtiments.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget transition énergétique, service 162.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la prise en charge financière par Grand Lac permettant aux communes de recourir au conseiller en énergie partagé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et avenants afférents à ce dispositif.

Aix-les-Bains, le 24 février 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 50
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération n.75 : Convention pluriannuelle d'objectifs entre le SDES et Grand Lac - Programme d'action 2026

---

Date de transmission de l'acte : 05/03/2026

Date de réception de l'accusé de  
réception : 05/03/2026

---

Numéro de l'acte : d5782 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260224-d5782-DE

---

Date de décision : 24/02/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes  
8.8. Environnement

## Conseil en énergie partagé

### Convention

#### Entre

**La Communauté d'agglomération GRAND LAC**  
- 73100 AIX-LES-BAINS

Représentée par son Président, Renaud BERETTI

Dûment habilité par une délibération du conseil communautaire du 19 septembre 2023,

Désignée ci-après par *Grand Lac*,

D'une part,

#### Et

**Le SDES - Territoire d'Énergie Savoie**

- 73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Dûment habilité par une délibération du comité syndical du 30 mai 2023,

Représenté par son Président, Monsieur Michel DYEN

Désigné ci-après par *Le SDES*,

D'autre part,

#### Il est convenu ce qui suit,

#### 1 - Objet

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie territoriale issue du PCAET de Grand Lac, l'agglomération souhaite inciter ses communes membres, d'une part à adhérer au service CEP, et d'autre part à s'appuyer sur ce service et sur le diagnostic de l'état de leur patrimoine public pour proposer des groupements d'action d'optimisation énergétique dudit patrimoine. Ce service s'inscrit pleinement dans la volonté d'atteindre les objectifs de baisse des consommations énergétiques du patrimoine des communes précisés dans l'action A1b « Participer à l'amélioration de l'impact énergétique des équipements des communes » indiqué dans le Plan Climat Air Énergie Territorial délibéré lors du conseil communautaire du 14/01/2020. Ce service est également en adéquation avec la démarche volontaire du Territoire à Énergie POSitive (TEPOS) dans laquelle Grand Lac s'est engagé depuis 2019, et confirmé par le rapport présenté en conseil communautaire du 21/03/2023. L'objectif du TEPOS est de parvenir à baisser les consommations énergétiques du territoire et à augmenter sa production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050 afin d'atteindre la neutralité énergétique.

Le SDES propose aux communes et structures intercommunales, un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé dans le domaine de l'énergie appliqué aux collectivités territoriales, et dénommé le conseiller CEP ou économiste de flux.

En parallèle des actions citées ci-dessus, d'autres actions peuvent être portées par le SDES et Grand Lac, comme par exemple la réponse à des Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), comme en décembre 2020 avec le programme SEQUOIA, porté par la FNCCR.

Par ailleurs, afin de répondre à la politique énergétique menée sur son territoire, le SDES a mis en place un marché pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments, au service des communes souhaitant réaliser des économies d'énergies.

Dans la continuité de cette démarche territoriale, le SDES propose une participation financière pour les seules communes intégrées au dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE, sur des travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti.

A noter que les parties conviennent que le diagnostic de l'éclairage public des communes n'entre pas dans le champ de la présente convention ; cette prestation assurée par ailleurs sous maîtrise d'ouvrage du SDES avec une participation financière de celui-ci, fait l'objet de conventions spécifiques passées directement entre chaque commune concernée et le SDES, sans apport financier complémentaire de la part de Grand Lac.

Afin d'accélérer la transition énergétique et inciter le passage à l'acte des communes, Grand Lac s'associe au SDES pour proposer le service CEP aux communes de son territoire au travers d'une participation financière comme détaillée dans l'Annexe 1.

Le SDES met à disposition de Grand Lac les données issues de la mise en œuvre du service CEP sur les communes de Grand Lac avec l'accord expresse de celles-ci/avec l'accord selon la convention signée entre le SDES et la commune.

Dans le cadre de la présente convention, les communes devront conventionner avec le SDES/solliciter le SDES par courrier afin de bénéficier de l'accompagnement CEP socle de base et de s'engager à transmettre les documents nécessaires, la liste des contacts administratifs et techniques ainsi que les mandats d'autorisation signés permettant de récupérer les données de consommations et facturation auprès des distributeurs et fournisseurs d'énergie.

En parallèle de la convention CEP avec le SDES, Grand Lac a signé avec l'ASDER, une « Convention pluriannuelle d'objectifs pour la transition énergétique » pour la période 2023 à 2026, afin de proposer un service complet aux communes du territoire de Grand Lac et de renforcer l'accompagnement des communes vers la réduction des consommations d'énergies et de la production d'énergies renouvelables. Cette convention permet également à l'ASDER d'accompagner techniquement le maître d'ouvrage dans la réalisation d'une rénovation énergétique des bâtiments.

La présente convention détaille les engagements de chacune des parties.

## 2 - Engagement mutuel des parties

Les parties s'engagent à faire au minimum une fois par an, des points d'étape de l'avancement des projets et études en lien avec la présente convention, à l'initiative de Grand Lac, désigné comme coordinateur de la mise en œuvre de cette convention.

Le SDES s'engage à alerter autant de fois que nécessaire Grand Lac en cas de difficultés ou blocages pour faire avancer la mission (non transmission de documents par les communes, rendez-vous reportés...).

Les parties s'engagent à se tenir informées des programmes nationaux, régionaux ou autres qui pourraient avoir un intérêt dans le cadre de la présente convention et dans les missions concernées.

## 3 - Engagements du SDES

### 3-1 Socle de base de la mission CEP

Dans le cadre de la présente convention, le SDES s'engage à mettre en œuvre les éléments de missions suivants validés par le comité syndical du SDES le 22/02/2023, selon la délibération CS 1-3-2023, auprès de chaque commune concernée de Grand Lac :

Missions	Remarques
<b>Accompagnement, années N à N+4</b>	
Mise à jour annuelle des données énergétiques du patrimoine et son livrable.	<i>Via l'outil DEEPKI, dont les données sont accessibles aux communes.</i>
Accompagnement à la compréhension et à la mise en place du Décret Eco-Energie Tertiaire.	<i>Aide sur l'année de référence, EFA, plateforme OPERAT, ...</i>
Un soutien technique et administratif après réception de rapports techniques dans le cadre des marchés du SDES	<i>Au fil de l'eau, après la réalisation d'audits,</i>
Conseil aux élus et aux services, en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR lié à la consommation des bâtiments.	<i>Au fil de l'eau, au cours des nombreuses réunions et autres échanges avec les élus et les services.</i>

Le SDES assure la diffusion à Grand Lac de l'ensemble des informations transmises à chaque commune. Il est tenu à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention. En complément le SDES ouvre l'accès au module « CEP » sur la plateforme DEEPKI.

Dans le but de pérenniser le lien entre le CEP et la commune, le SDES s'engage à organiser deux fois par an un point étape sur les projets communaux, les points de blocages et les futurs projets. Ce point pourra se faire sous différents formats, présentiel, téléphonique ou par mail.

Le SDES s'engage à communiquer à Grand Lac de manière annuelle un rapport synthétique d'accompagnement des communes sur le socle de base. Cet engagement se fera au dépend de l'accord des communes expressément formulé dans la convention/courrier de sollicitation entre le SDES et les communes.

### 3-2 Missions complémentaires du SDES

Le SDES s'engage à proposer des missions complémentaires durant la durée de la convention. Les prestations pourront être :

- ▶ La visite d'un bâtiment avec la production d'un diagnostic énergétique ;

- Un accompagnement à la définition des besoins d'optimisations énergétiques du patrimoine à la mise en place et au suivi d'un programme pluriannuel de travaux et des différentes actions qui le composent ;
- La réalisation d'une campagne de mesure(s), température, CO2, hygrométrie, ... etc ;
- L'analyse qualitative de l'enveloppe thermique d'un bâtiment, via la thermographie ;
- ... etc

Les prestations feront l'objet de conventions particulières avec les communes demandeuses.

Le SDES s'engage à communiquer à Grand Lac de manière annuelle un rapport synthétique d'accompagnement des communes pour les missions complémentaires réalisées, et uniquement avec l'accord de la commune. Cet engagement se fera au dépend de l'accord des communes expressément formulé dans la convention entre le SDES et les communes.

#### 4 - Engagements de Grand Lac

Grand Lac s'engage à :

- Participer financièrement au service CEP assuré par le SDES au bénéfice des communes de Grand Lac, conformément aux dispositions de l'article 5 ci-après ;
- Informer les communes et promouvoir auprès d'elles les missions prévues dans le cadre de la présente convention.

#### 5 - Répartition du financement du service CEP

En ce qui concerne la prestation d'accompagnement, la répartition financière se fait à part égale entre le SDES et Grand Lac, elle est détaillée en Annexe 1 de la présente convention pour la première année.

Le coût pour les années N à N+4 est de 1,00 €/habitant/an par commune.

Le nombre d'habitants est celui correspondant à la population totale DGF de l'année de facturation, communiquée annuellement par la préfecture de Savoie dans son tableau de statistiques de finances locales.

Grand Lac sera facturé à la présentation du bilan annuel CEP, document attestant le travail réalisé par le SDES durant l'année N-1. Un titre de recettes lui sera adressé.

#### 6 - Durée et résiliation

La présente convention prend effet à la date mentionnée ci-dessous et pour une durée de quatre (4) ans.

Chaque année à la date d'anniversaire de la signature, Grand Lac peut mettre fin à la présente convention et à l'accompagnement de Conseil en Energie Partagée. La demande doit être faite par courrier recommandé dans un délai de deux (2) mois avant la date d'anniversaire.

Tout souhait d'évolution des critères techniques ou financiers par l'une ou l'autre des parties, fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

En cas de non-respect par l'une des parties d'une quelconque obligation stipulée dans la présente convention, celle-ci est résiliée de plein droit et sans formalité par lettre recommandée avec accusé de réception, avec application d'un délai de un (1) mois. Les parties procèdent à un règlement financier au prorata de l'état d'avancement des missions.

#### 7 - Différends éventuels

En cas de contestation ou de différend ne pouvant être réglés à l'amiable, le Tribunal Administratif de Grenoble (38) est seul compétent pour régler le litige.

#### ANNEXES :

Annexe 1 : Estimation du coût annuel de la première année

Fait en 2 exemplaires à Aix-les-Bains,  
le 19 / 10 / 2023

Pour le SDES,  
Le Président,  
Michel DYEN

Pour Grand Lac,  
Le Président,  
Renaud BERETTI



## Annexe 1

### Estimation du coût annuel de la première année

Estimation du coût de la prestation « Accompagnement » pour la première année, basée sur la population DGF 2022.

Nom de la commune	Nombre d'habitants total 2022*	Communes exclues de la présente convention	SDES	Grand Lac	Commune
AIX-LES-BAINS	34086	OUI	- €	- €	- €
BIOLLE (LA)	2843		1 422 €	1 422 €	- €
BOURDEAU	634		317 €	317 €	- €
BOURGET-DU-LAC (LE)	5352		2 676 €	2 676 €	- €
BRISON-ST-INNOCENT	2494		1 247 €	1 247 €	- €
CHANAZ	685		343 €	343 €	- €
CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT (LA)	290		145 €	145 €	- €
CHINDRIEUX	1553		777 €	777 €	- €
CONJUX	292		146 €	146 €	- €
DRUMETTAZ-CLARAFOND	3049		1 525 €	1 525 €	- €
ENTRELACS	6569		3 285 €	3 285 €	- €
GRESY-SUR-AIX	4743		2 372 €	2 372 €	- €
MERY	2076		1 038 €	1 038 €	- €
MONTCEL (LE)	1190		595 €	595 €	- €
MOTZ	484		242 €	242 €	- €
MOUXY	2357		1 179 €	1 179 €	- €
ONTEX	131		66 €	66 €	- €
PUGNY-CHATENOD	1135		568 €	568 €	- €
RUFFIEUX	902		451 €	451 €	- €
SAINT-OFFENGE	1234		617 €	617 €	- €
SAINT-OURS	756		378 €	378 €	- €
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	539		270 €	270 €	- €
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	1267		634 €	634 €	- €
TRESSERVE	3257		1 629 €	1 629 €	- €
TREVIGNIN	849		425 €	425 €	- €
VIONS	426		213 €	213 €	- €
VIVIERS-DU-LAC	2366		1 183 €	1 183 €	- €
VOGLANS	1966		983 €	983 €	- €
<b>Total</b>	<b>83525</b>	<b>1</b>	<b>24 720 €</b>	<b>24 720 €</b>	<b>- €</b>

\* : La population DGF sera actualisée chaque année, la facturation suivra cette actualisation.



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

GRAND  
LAC  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

# Bilan énergétique

2018-2024

Bilan CEP Grand-Lac

Date de restitution :

[sdes73.com](http://sdes73.com)

# Sommaire

- Rappel des obligations contractuelles
- Evolution des marchés de l'énergie
- Bilan des consommations (Entrelacs et Saint-Offenge exclus, car données non communiquées)
- Actions menées en 2024-2025
- Perspectives 2026/2027 pour l'accompagnement CEP



# Rappel des obligations contractuelles

# Convention CEP

## SDES – Missions de base :

- Réalisation d'un bilan énergétique chaque année
- Accompagnement et mise en place DEET
- Soutien technique et administratif après la réalisation d'audits énergétiques
- Conseil aux élus et aux services, en matière de maîtrise de l'énergie et développement EnR, en lien avec les bâtiments communaux

## SDES – Missions complémentaires

- Diagnostic énergétique
- Accompagnement à l'élaboration d'un PPI
- Réalisation campagne de mesures
- Thermographie

## Grand-Lac :

- Participer financièrement au projet
- Informer et promouvoir le CEP

Convention signée le 19/10/2023 et valable jusqu'au 19/10/2027

## Missions en communs :

- Organiser à minima 1 fois par an un bilan CEP à l'initiative de Grand-Lac
- Le SDES alerte des points bloquants
- Veille sur les programmes nationaux pour alimenter l'accompagnement CEP
- Organiser 2 fois par an minimum un point sur les projets communaux



# Évolution des

# marchés de l'énergie

État des lieux élec – gaz

Impacts sur les budgets

# Électricité\* 2024 vs 2025

Valeur en €TTC/MWh	Année	Base	HP/HC	PTE	HPH/HCH	HPE/HCE	TRV Base	TRV HP/HC
Inférieure à 36kVA	2024	309	343/209	-	471/303	176/63	184	191/154
	2025	283	309/214	-	378/253	214/116	131	137/110
	Différence	-8,5%	-9,8% / +2,2%	-	-19,8% / -16,3%	+21,8% / +84,6%	-28,8%	-28%/ -28,5%
Supérieur à 36kVA	2024	-	-	587	446/238	152/21	-	-
	2025	-	-	444	354/202	192/74	-	-
	Différence	-	-	-24,5%	-20,6% / -14,8%	+26,4% / +258%	-	-

\* Les chiffres présents sur cette slide sont des estimations et ne sont pas destinées à être diffusées.  
Valeur en TTC.


# Gaz\*

Moyenne 2024 : 161 €TTC/MWh

Moyenne 2025 : 139 €TTC/MWh

Baisse d'environ 13,6%

\* Les chiffres présents sur cette slide sont des estimations et ne sont pas destinées à être diffusées.

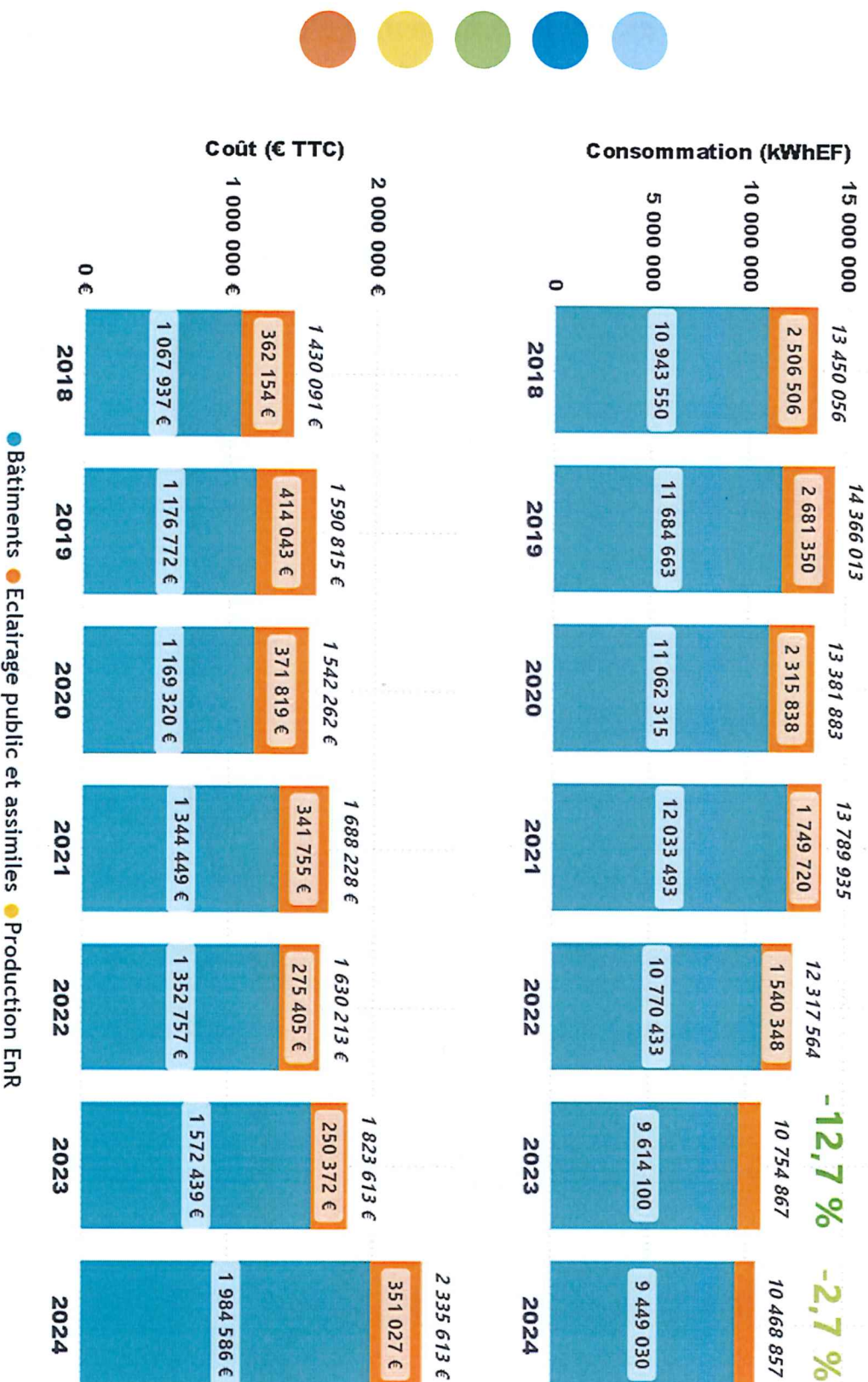


# Bilan des consommations

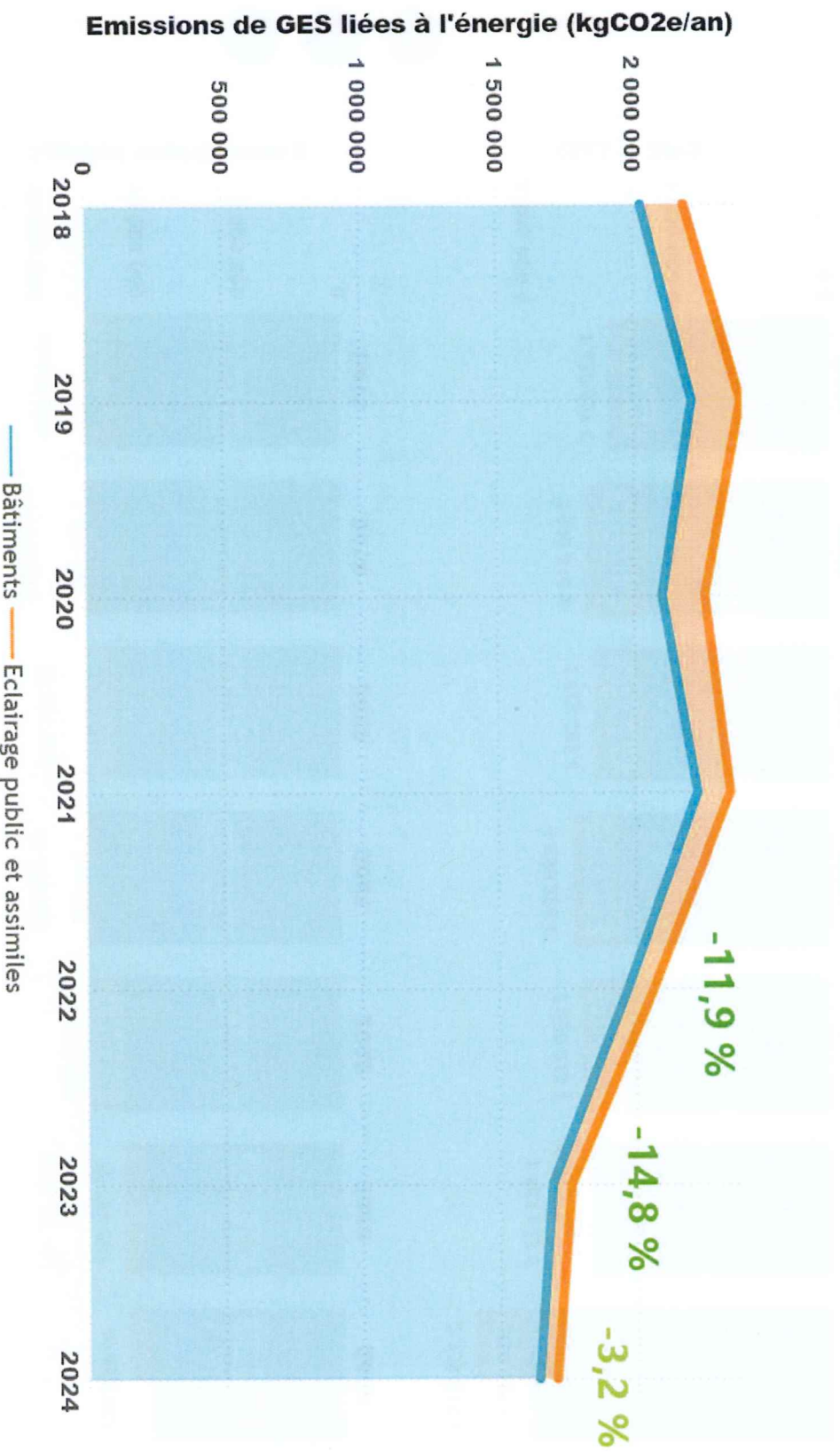
Périmètre d'étude

Bilan global – Bilan bâtiments – Bilan éclairage public

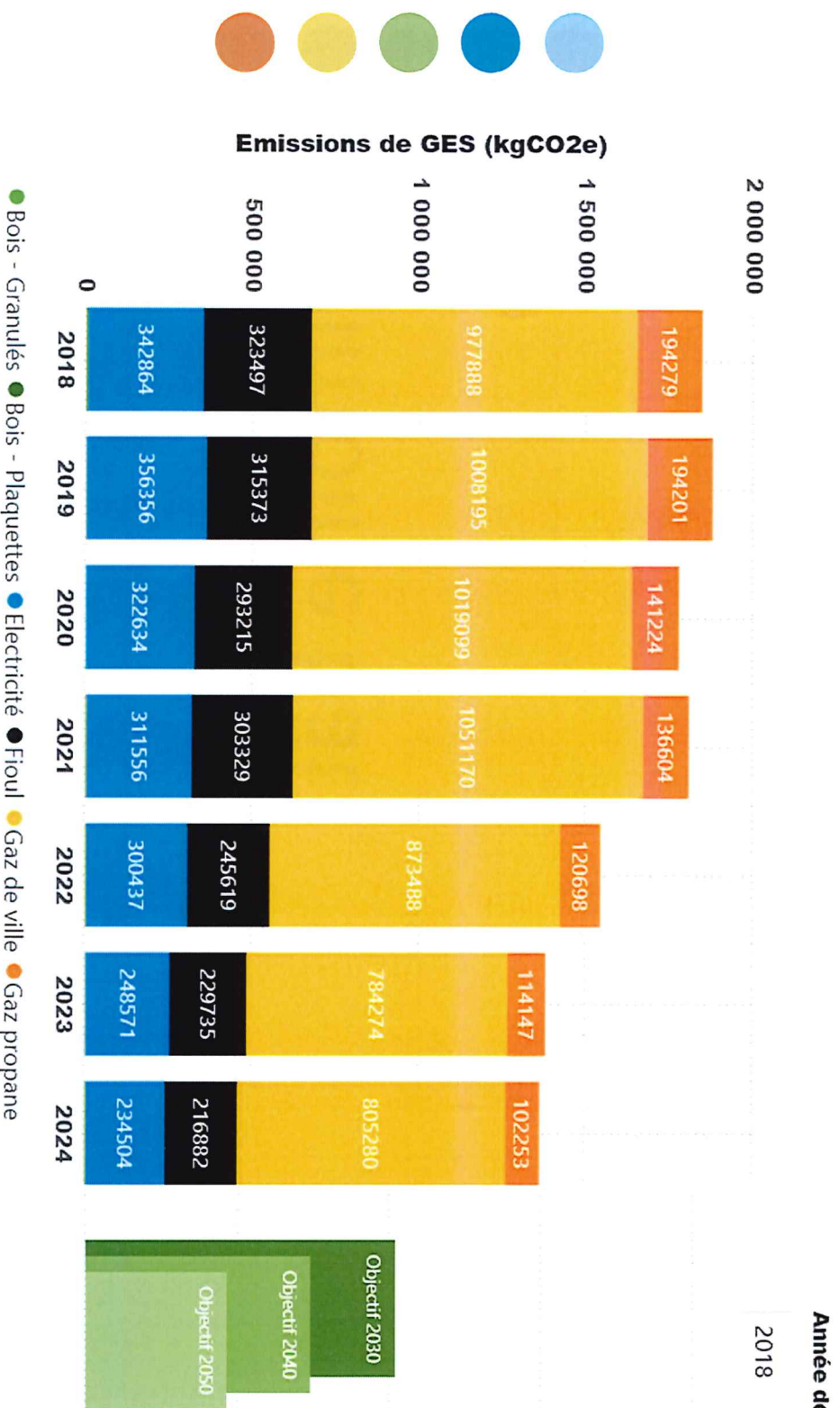
# Evolution des consommations et des dépenses



# Evolution des émissions de GES



# Evolution des émissions de GES



**Remarque :**  
 Entrelacs, Saint-Offenge, Saint Ours et Voglans sont exclues par manque de données sur l'ensemble de ces années.

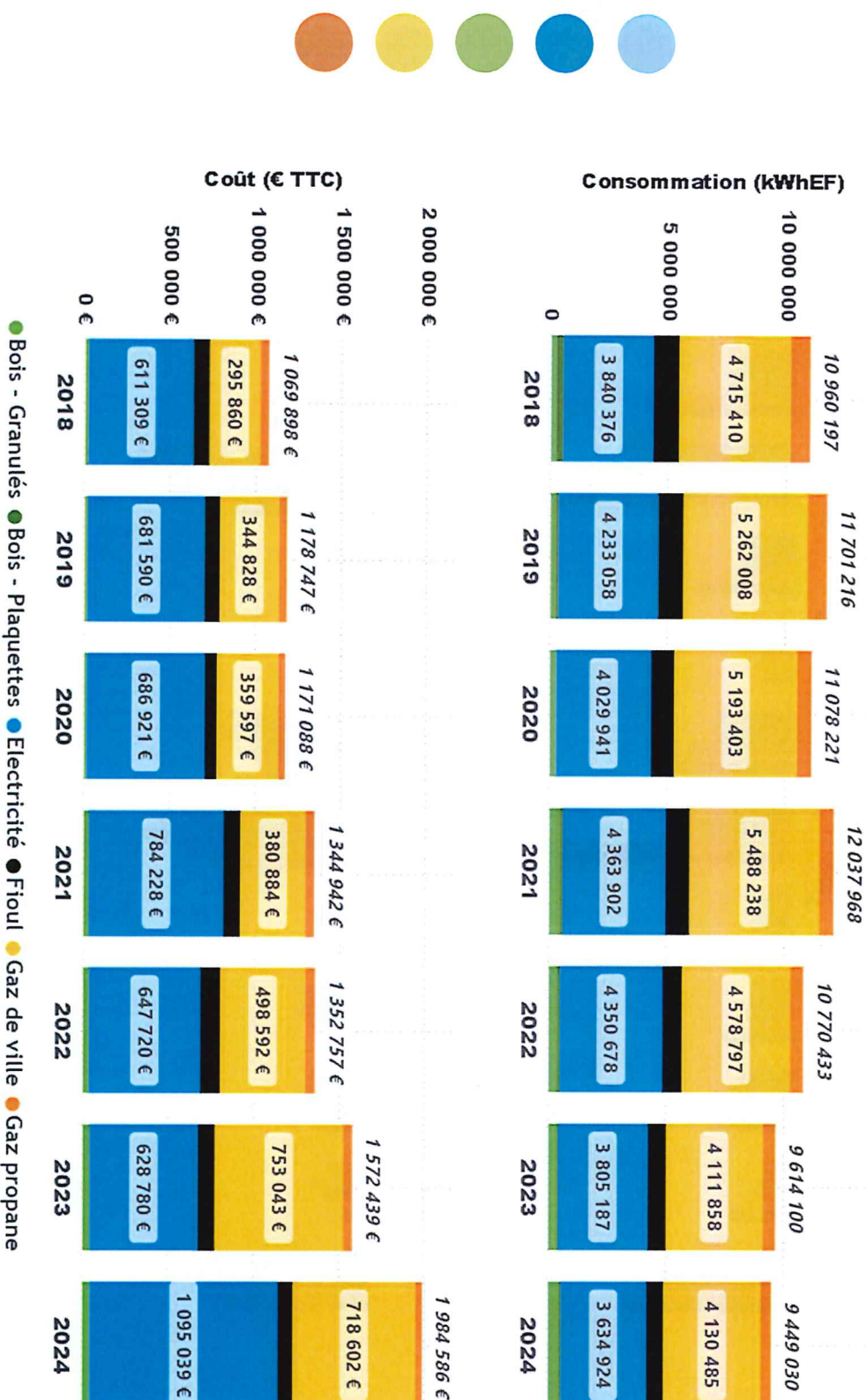
\*Objectifs de réduction des émissions de GES fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone, tous secteurs confondus.

# Patrimoine bâti



Evolution des émissions de GES

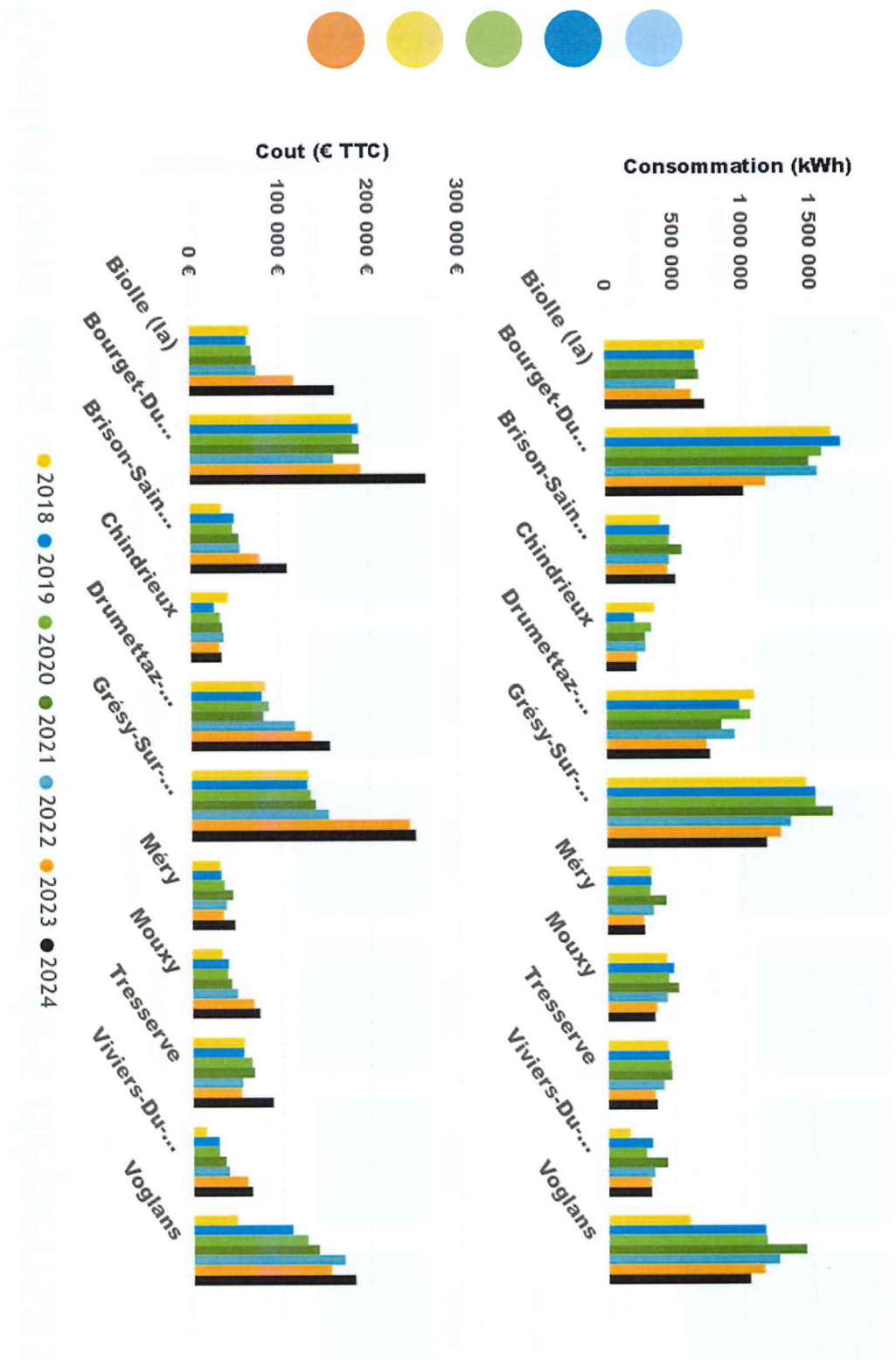
# Evolutions des consommations et des dépenses



● Bois - Granulés ● Bois - Plaquettes ● Electricité ● Fioul ● Gaz de ville ● Gaz propane

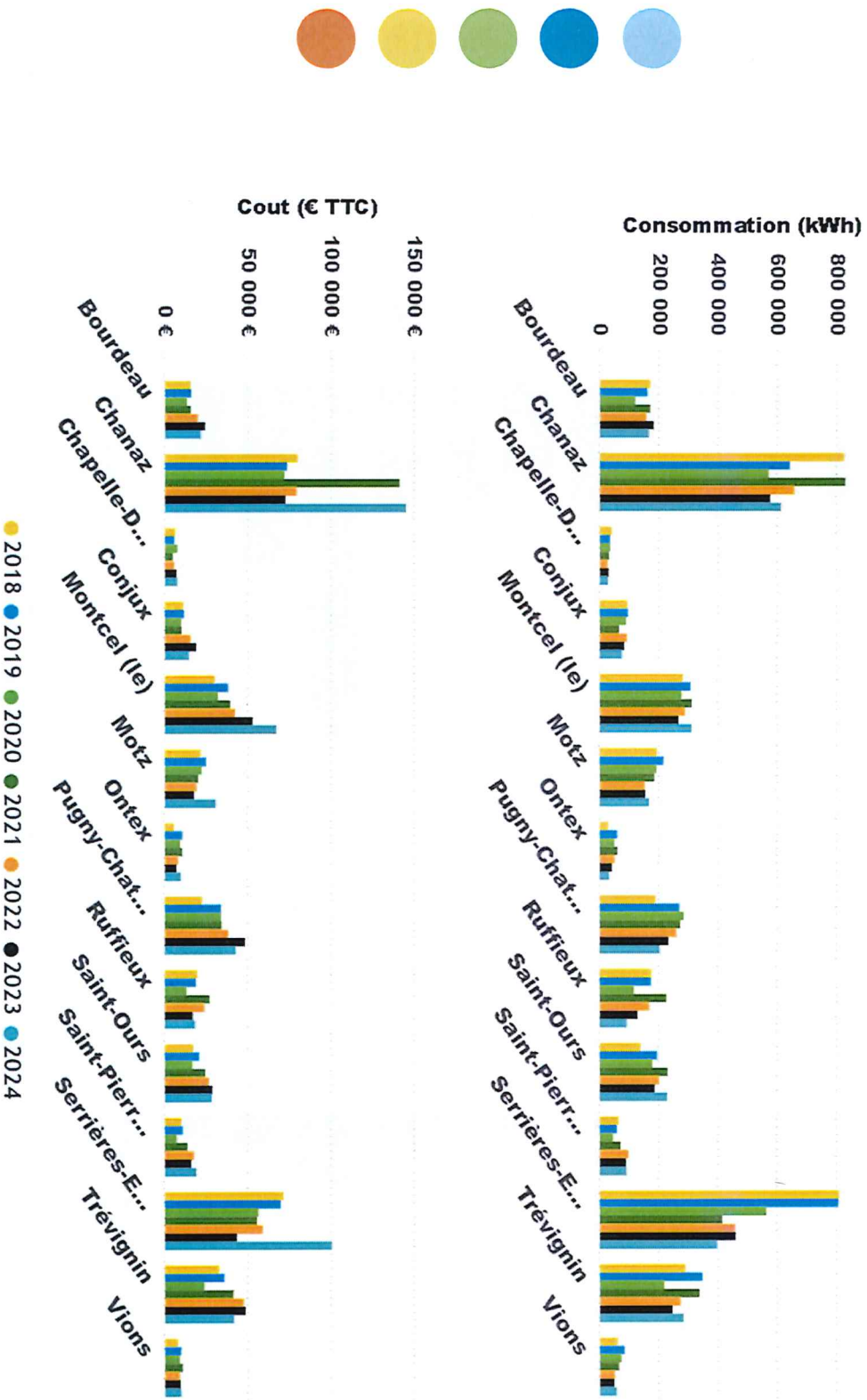
# Evolutions des consommations et des dépenses

Patrimoine bâti



# Evolutions des consommations et des dépenses

Patrimoine bâti

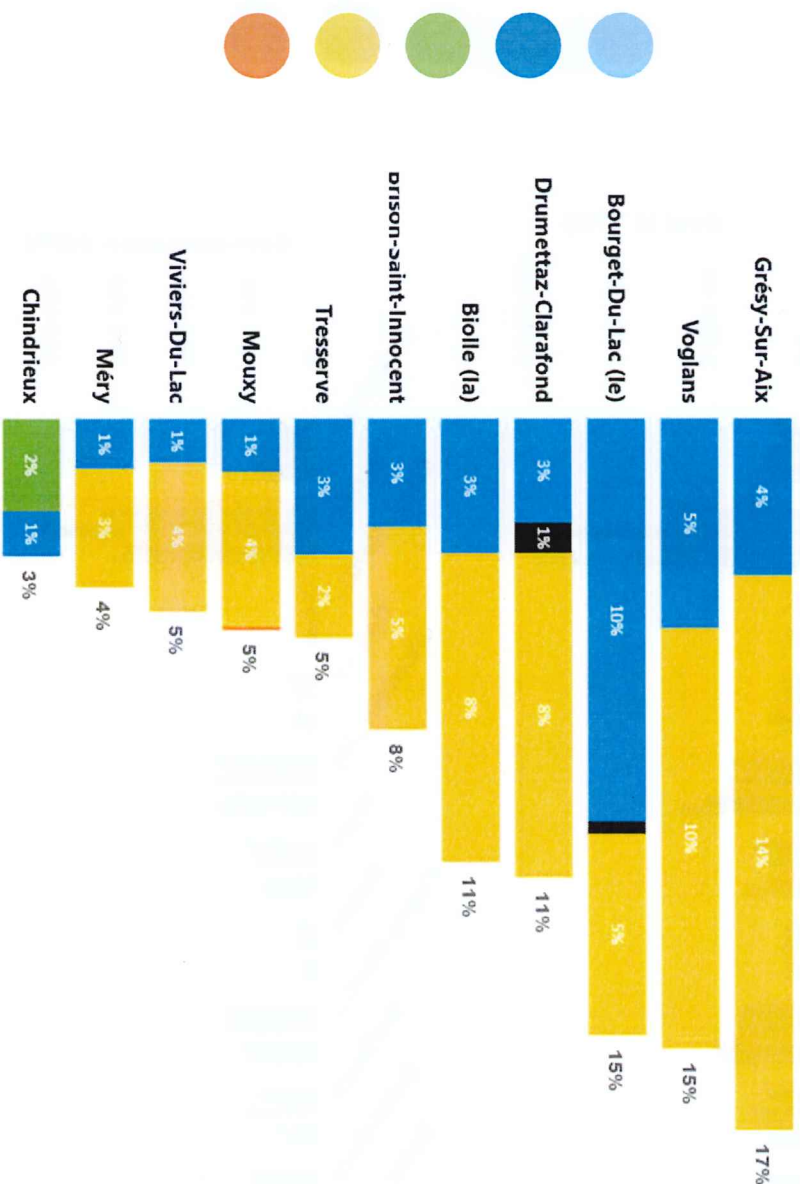


Communes < 1 000 hab

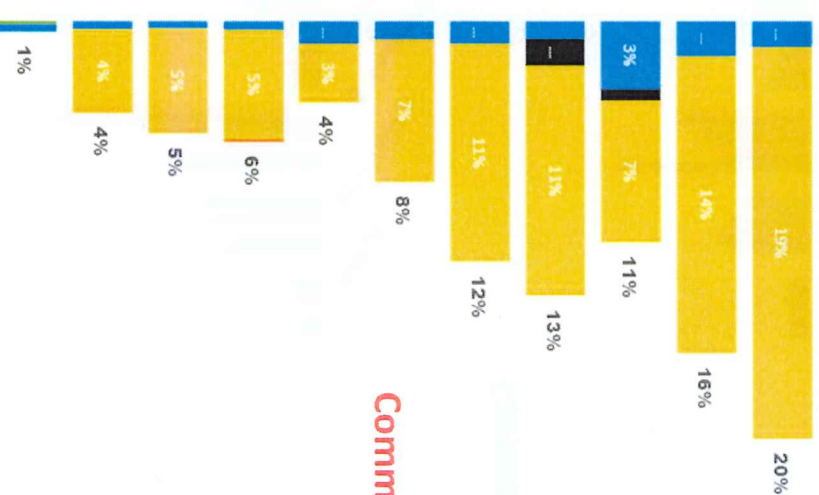
# Evolutions des consommations et des dépenses

Patrimoine bâti

## Consommations d'énergie



## Emissions de GES



Communes > 1 000 hab

● Bois - Granulés ● Electricité ● Fioul ● Gaz de ville ● Gaz propane

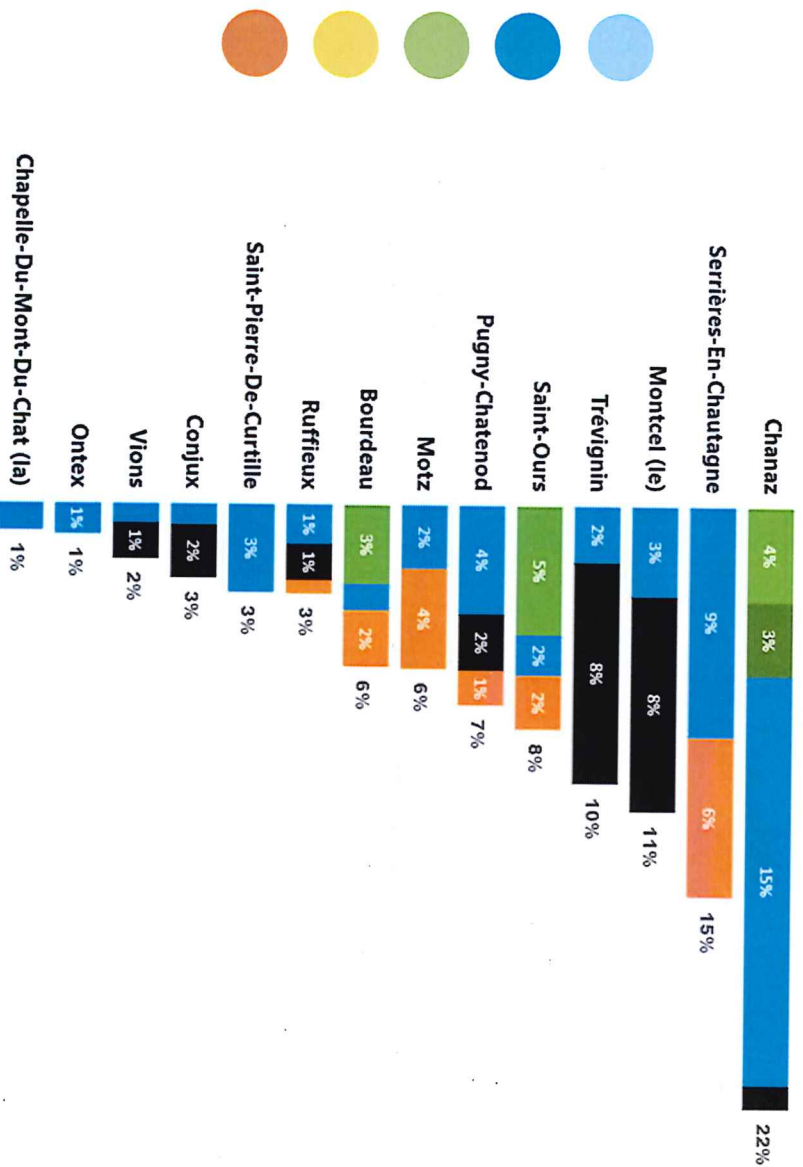
Valeurs pour l'année 2024.

SDES, Territoire d'énergie Savoie

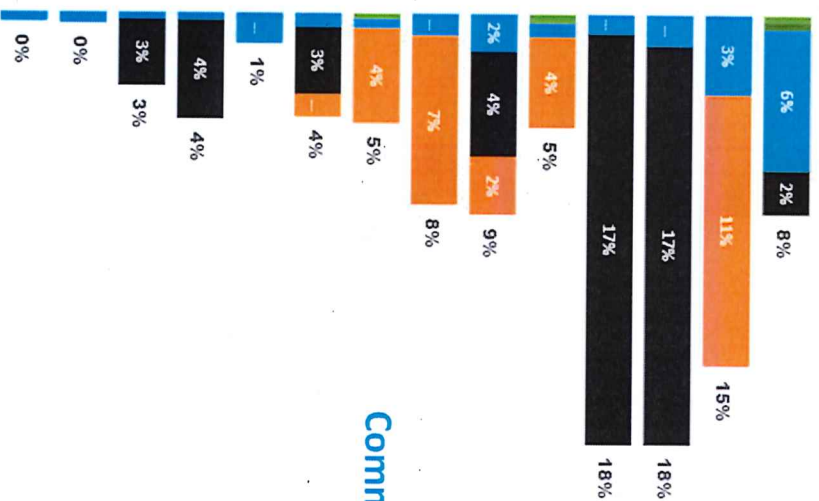
# Evolutions des consommations et des dépenses

Patrimoine bâti

## Consommations d'énergie



## Emissions de GES

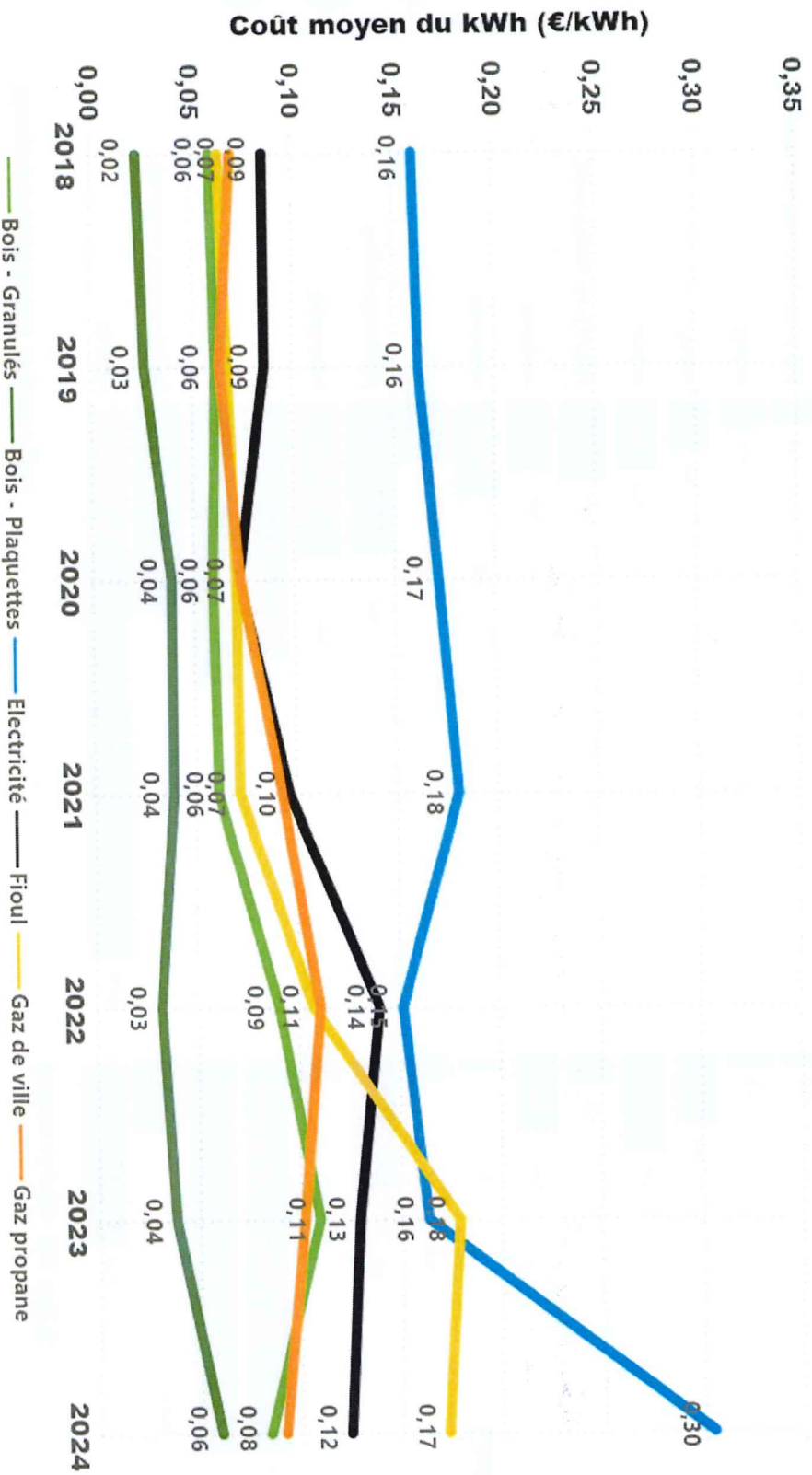


## Communes < 1 000 hab

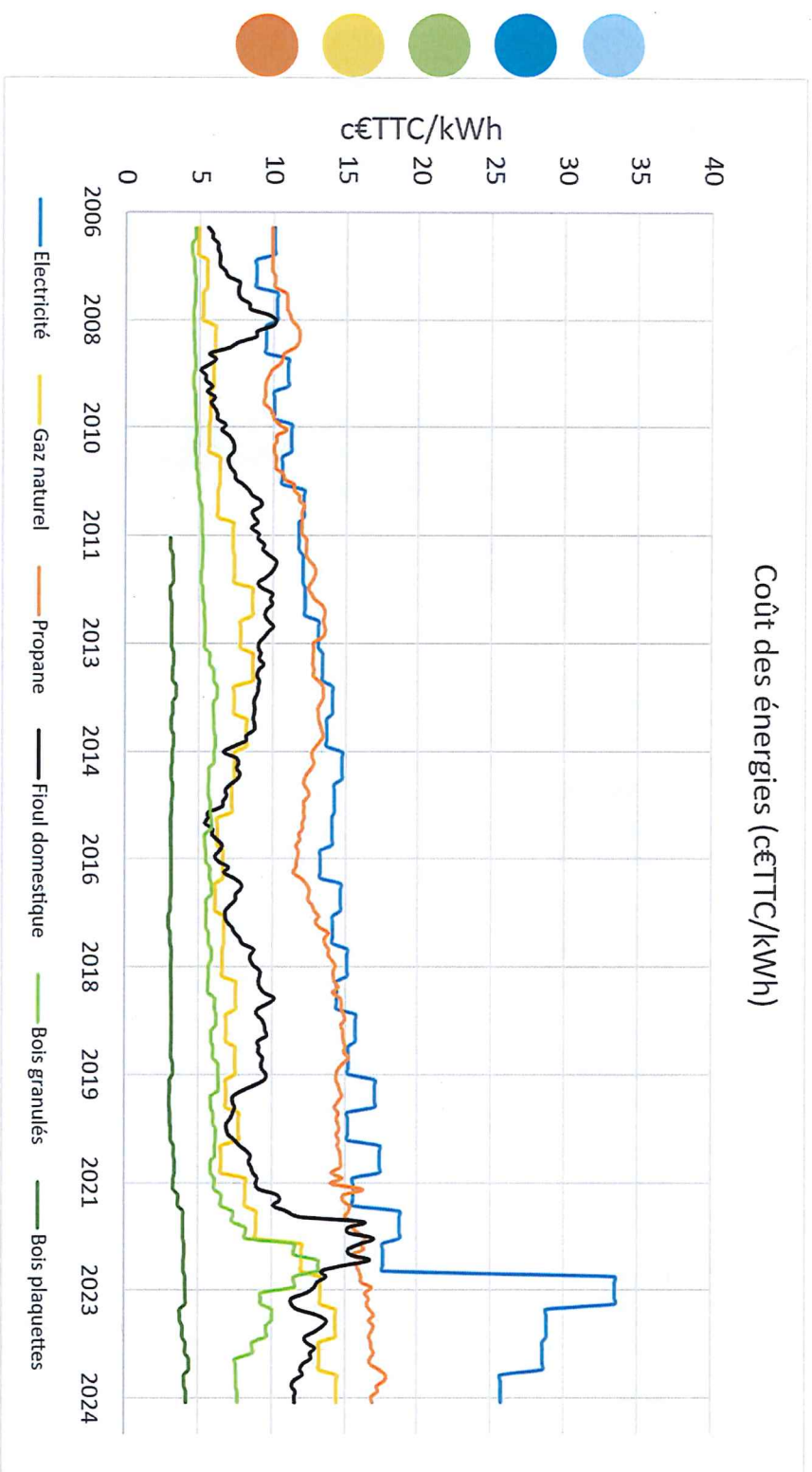
● Bois - Granulés ● Bois - Plaquettes ● Electricité ● Fioul ● Gaz propane

Valeurs pour l'année 2024.

# Evolution du coût du kWh des communes



# Coût des énergies au niveau national

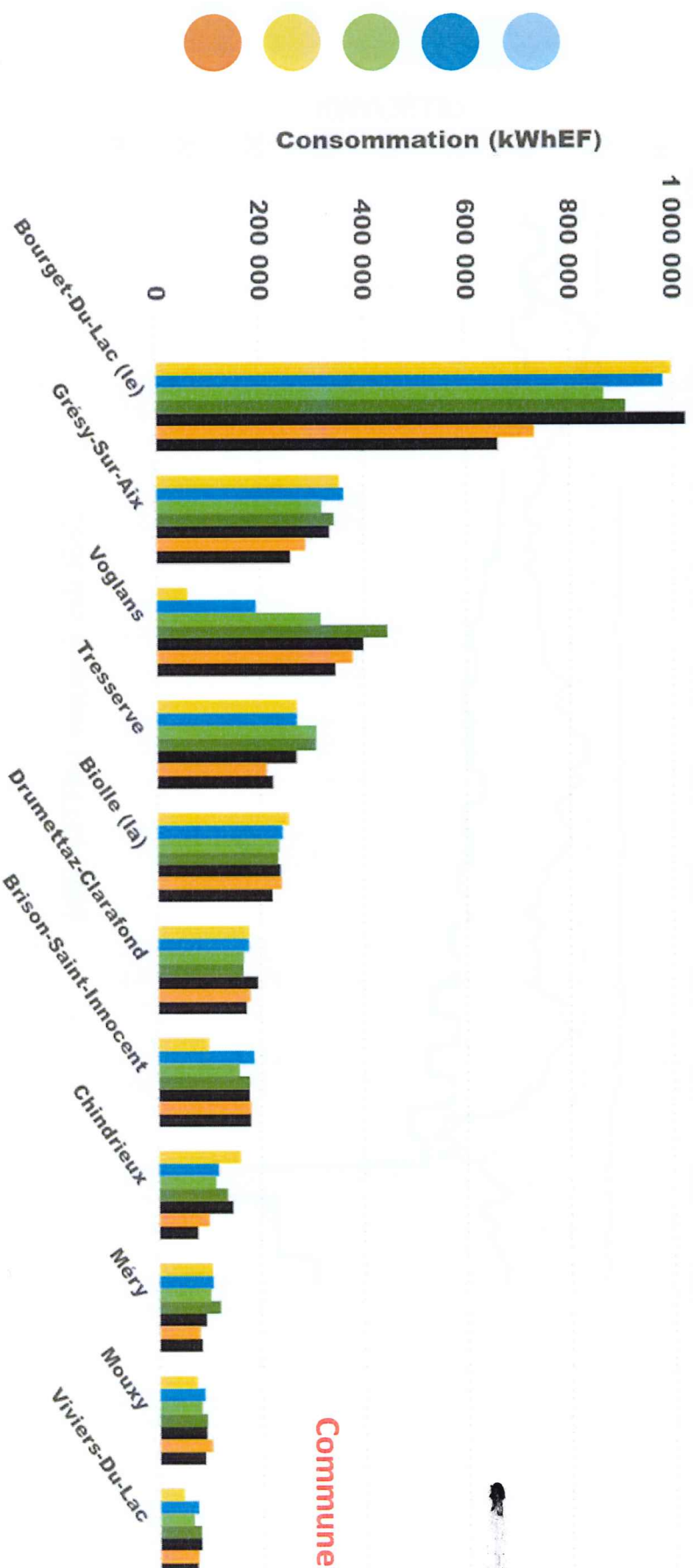


Sources : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/catalogue?page=dataset&datasetId=631b03a1b61e566479370169>  
<https://cibe.fr/prix-du-bois-energie/>

# Evolutions des consommations et des dépenses

Patrimoine bâti

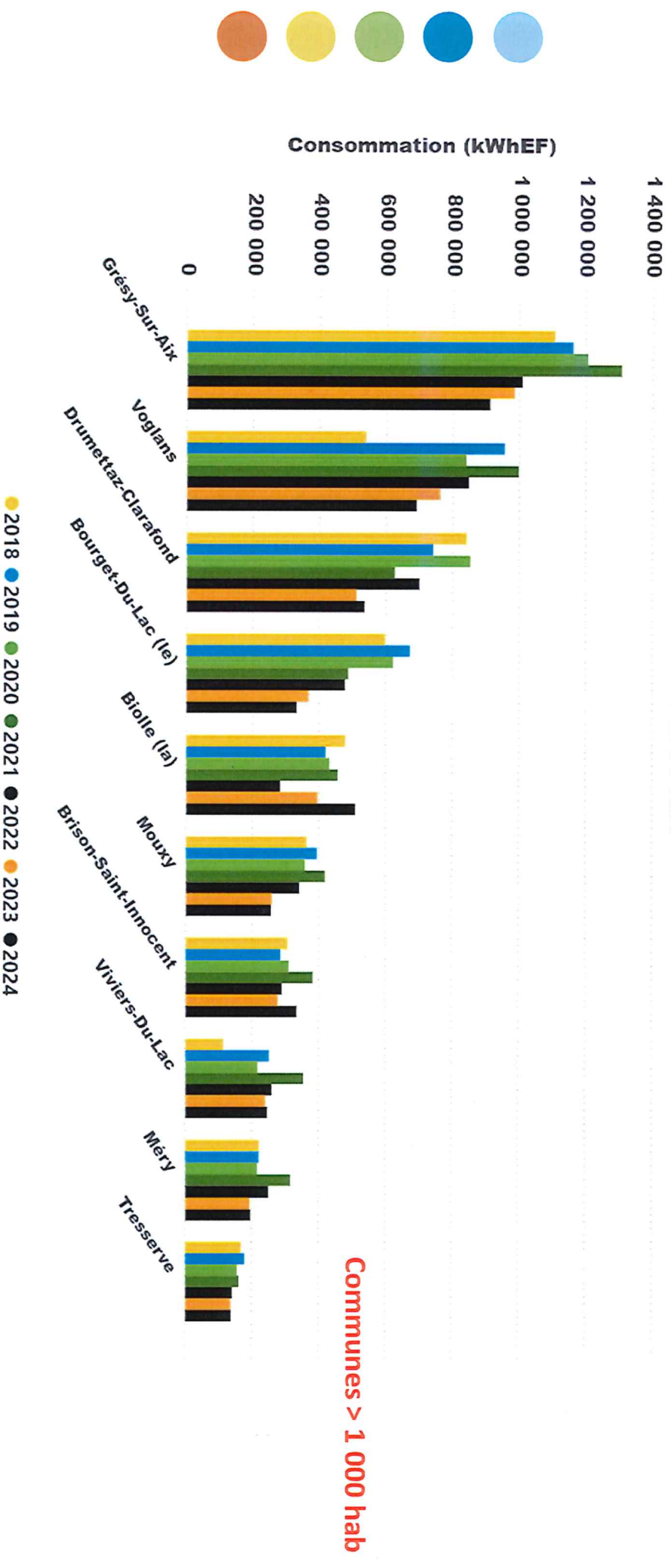
Electricité



# Evolutions des consommations et des dépenses

Patrimoine bâti

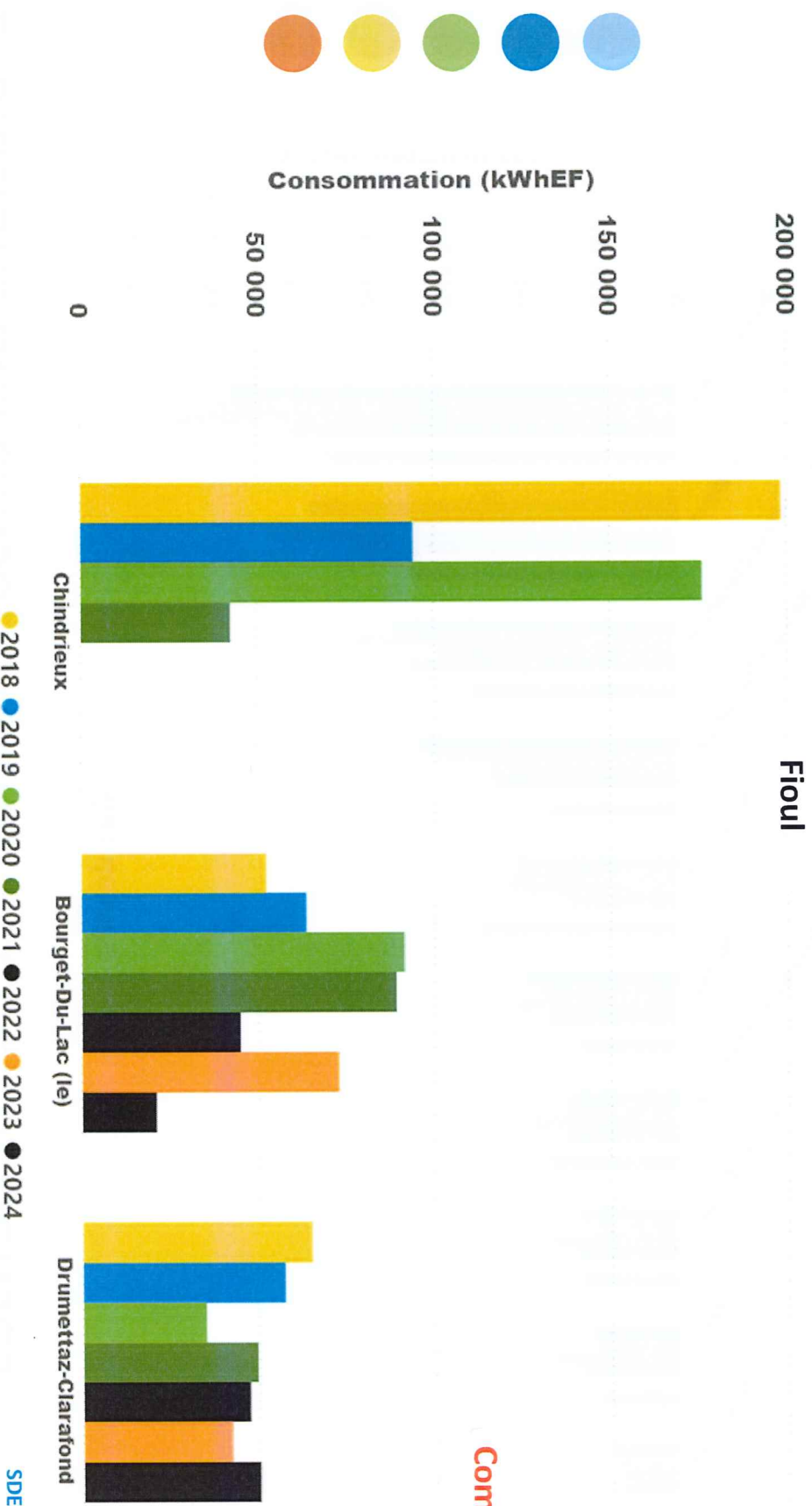
Gaz de ville



# Evolutions des consommations et des dépenses

Patrimoine bâti

Communes > 1 000 hab

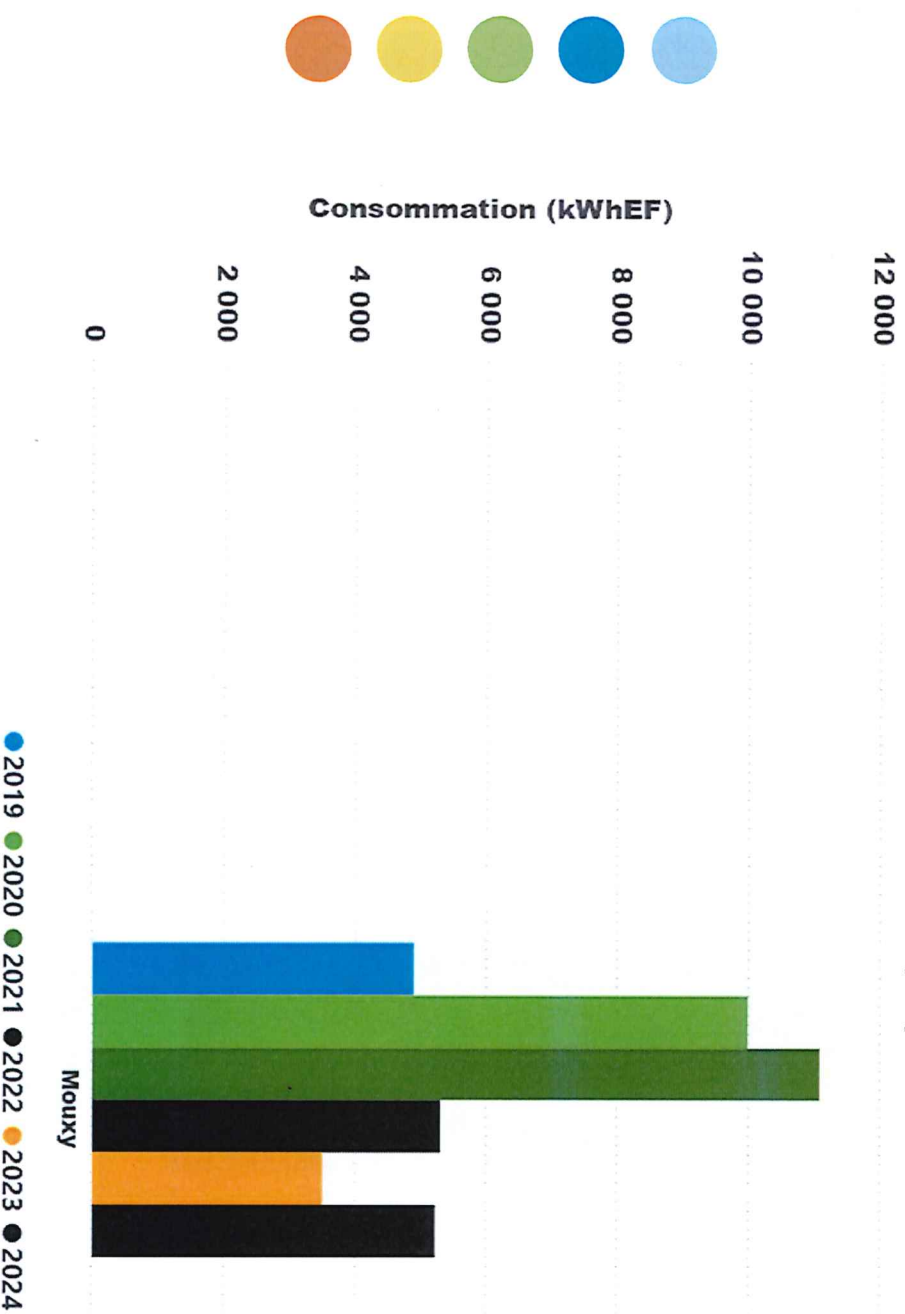


SDES, Territoire d'énergie Savoie

# Evolutions des consommations et des dépenses

Patrimoine bâti

Gaz propane

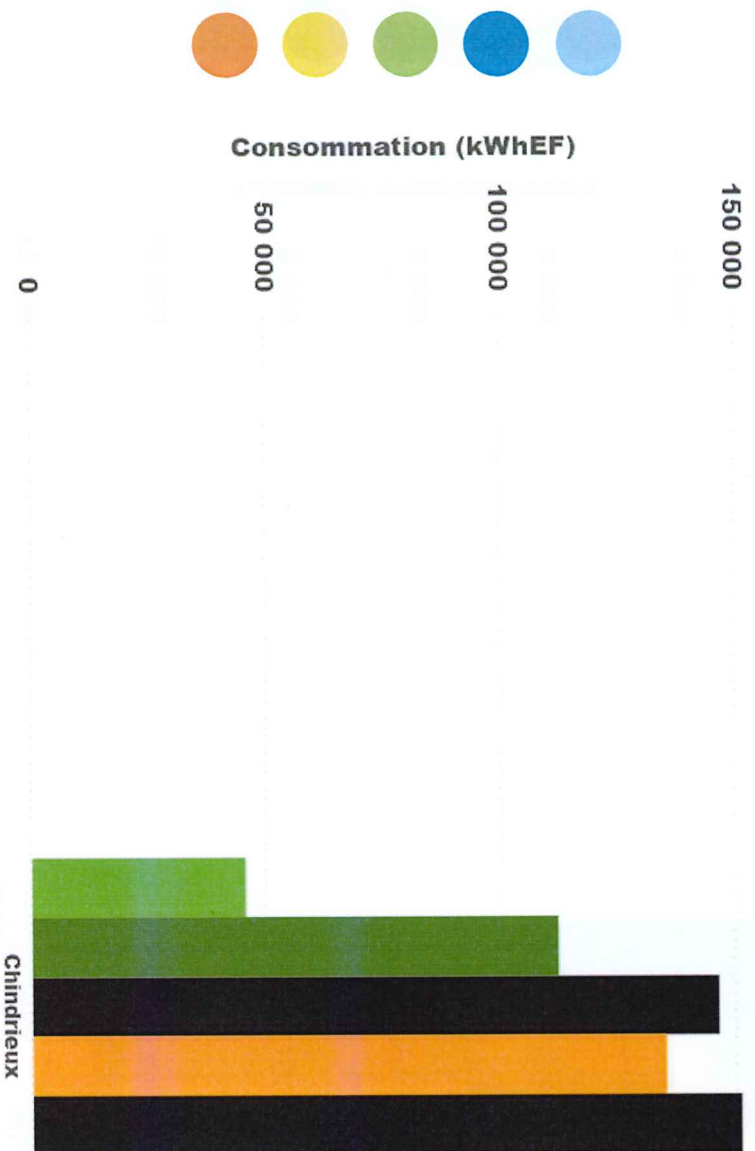


Communes > 1 000 hab

# Evolutions des consommations et des dépenses

Patrimoine bâti

Bois granulés

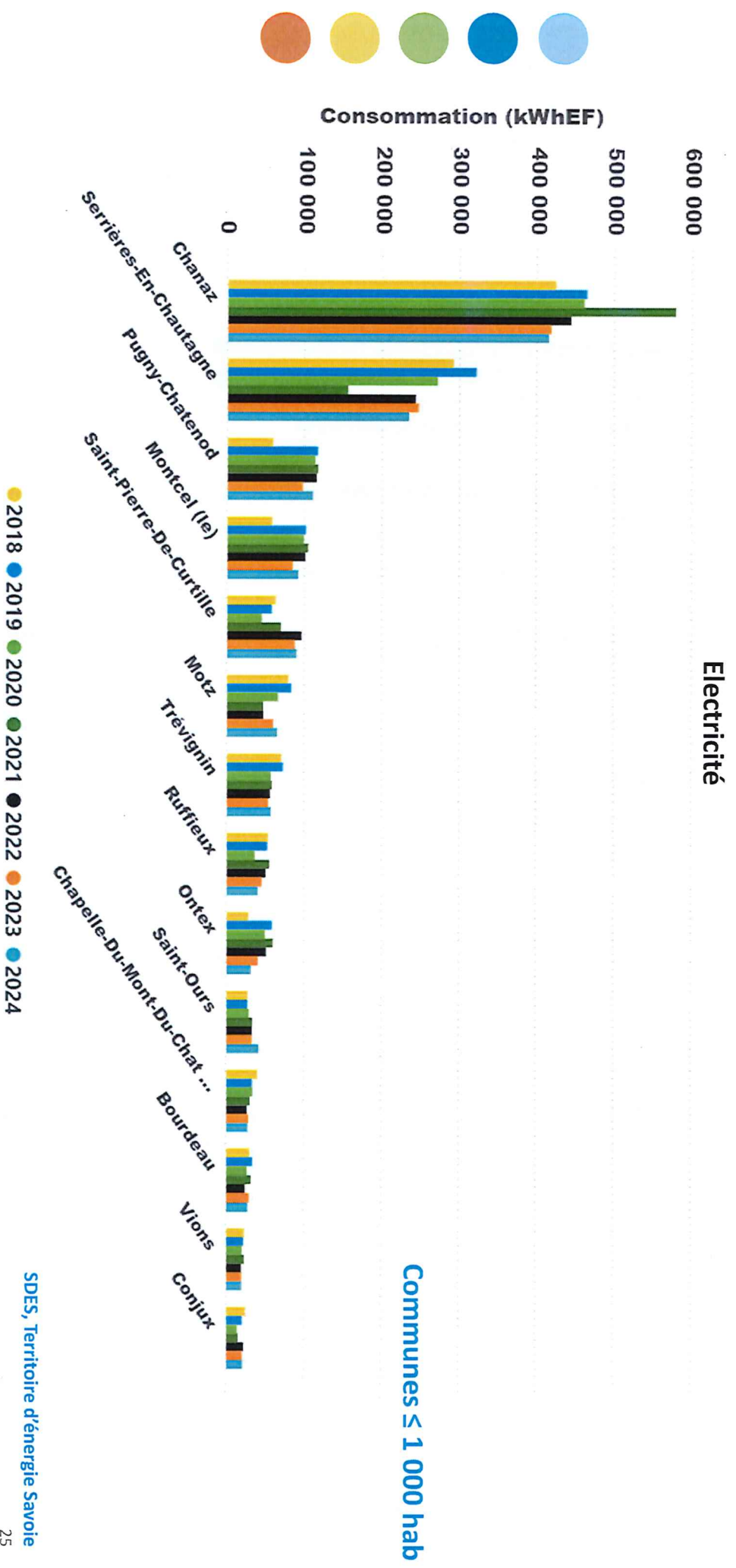


Communes > 1 000 hab

Évolutions des consommations et des dépenses

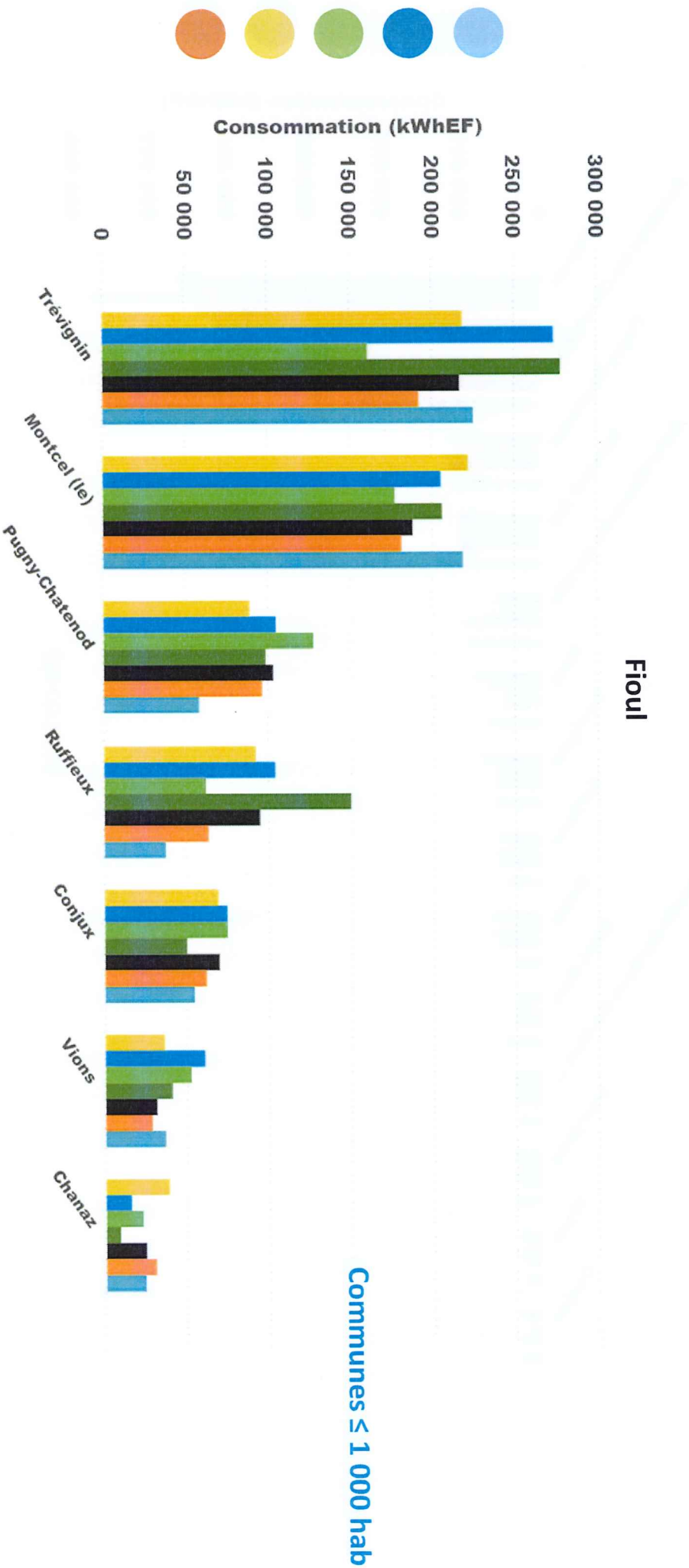
# Evolutions des consommations et des dépenses

Patrimoine bâti



# Evolutions des consommations et des dépenses

Patrimoine bâti



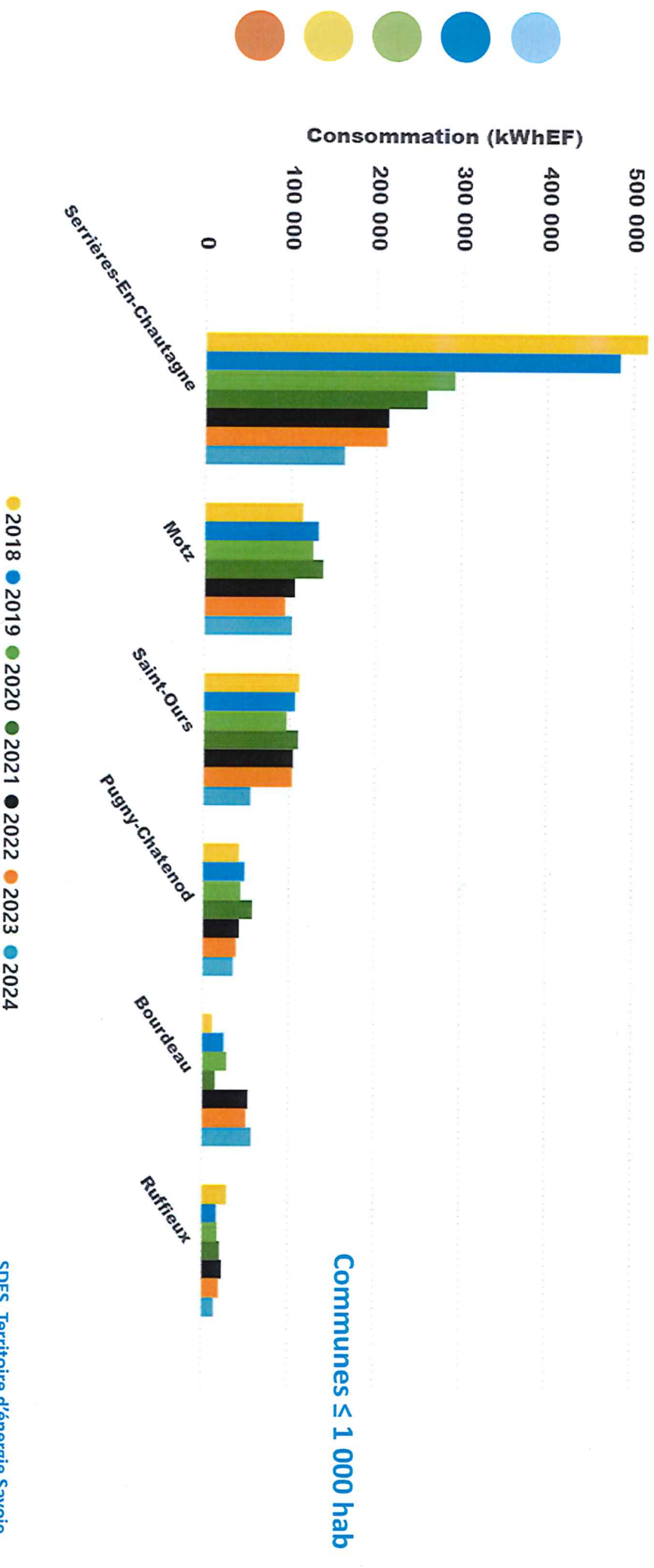
● 2018 ● 2019 ● 2020 ● 2021 ● 2022 ● 2023 ● 2024

SDES, Territoire d'énergie Savoie

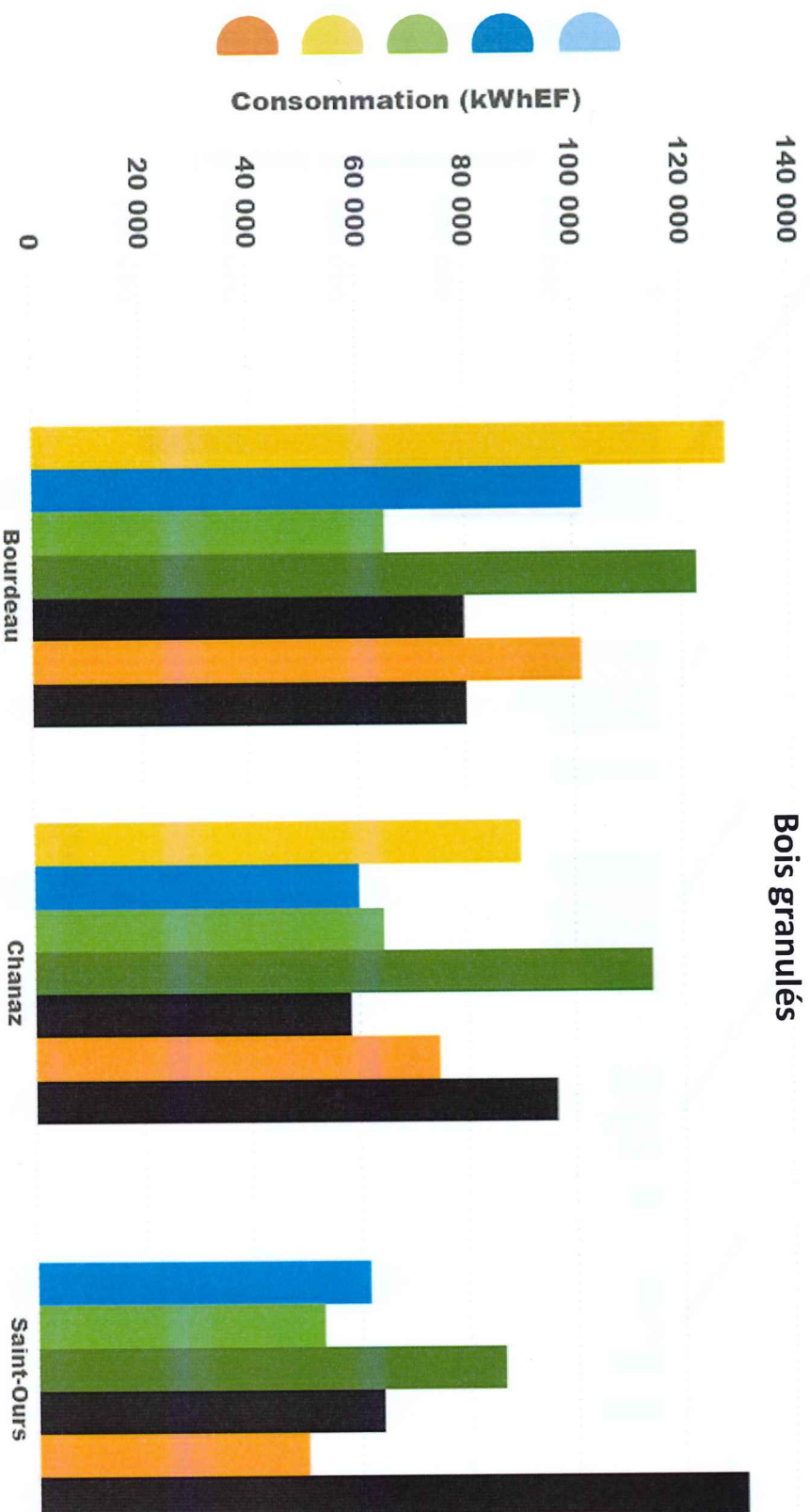
# Evolutions des consommations et des dépenses

Patrimoine bâti

Gaz propane



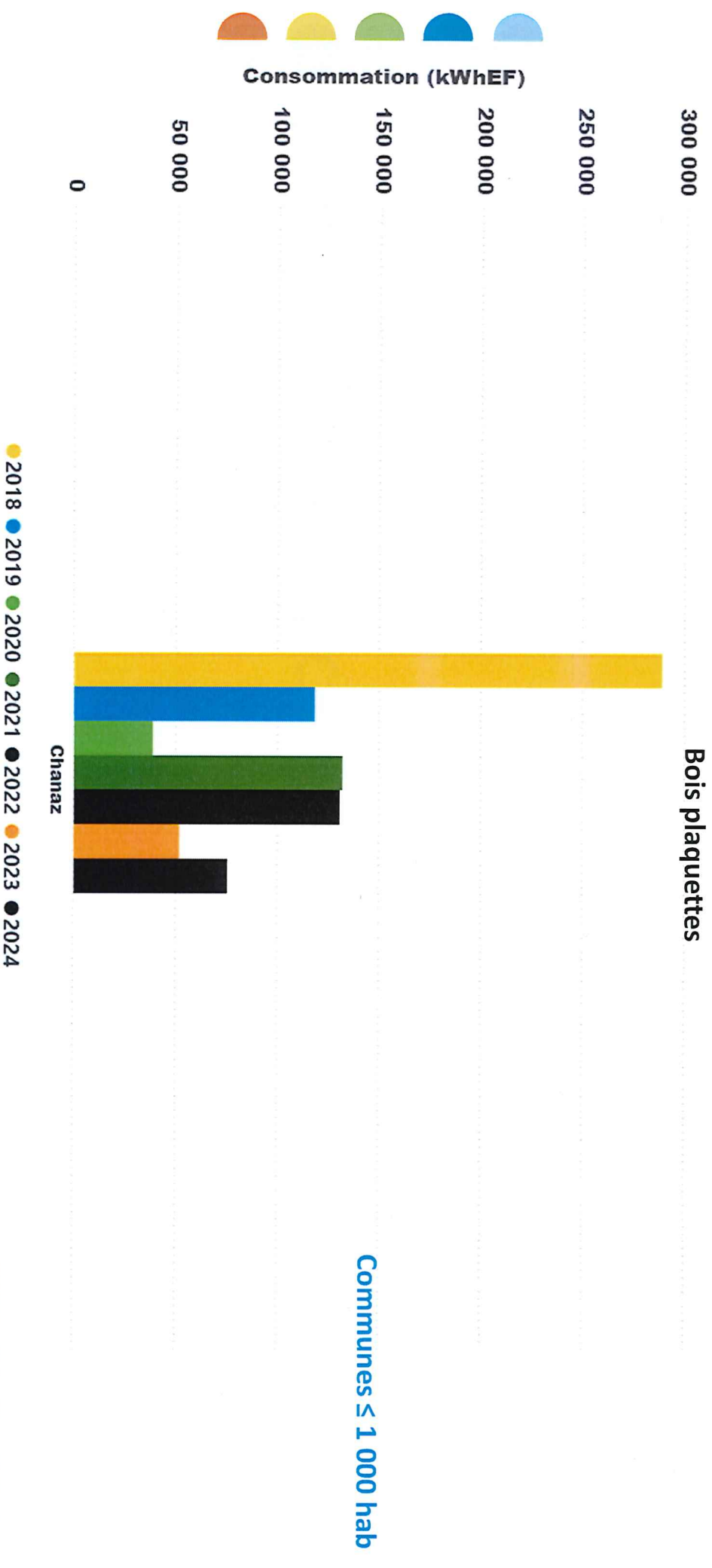
# Evolutions des consommations et des dépenses



Communes ≤ 1 000 hab

# Evolutions des consommations et des dépenses

Patrimoine bâti



# Eclairage public

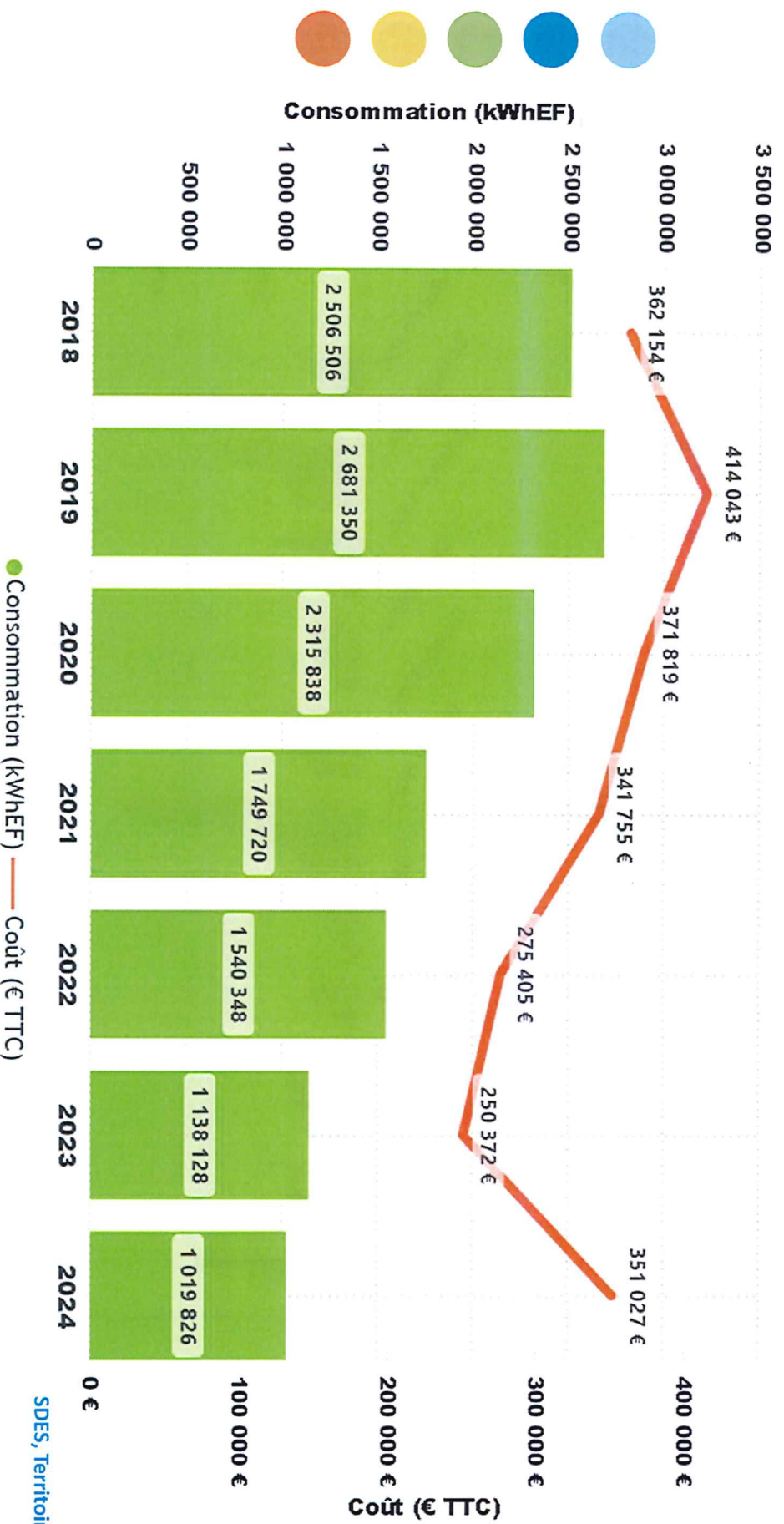


Evolution des consommations et des dépenses

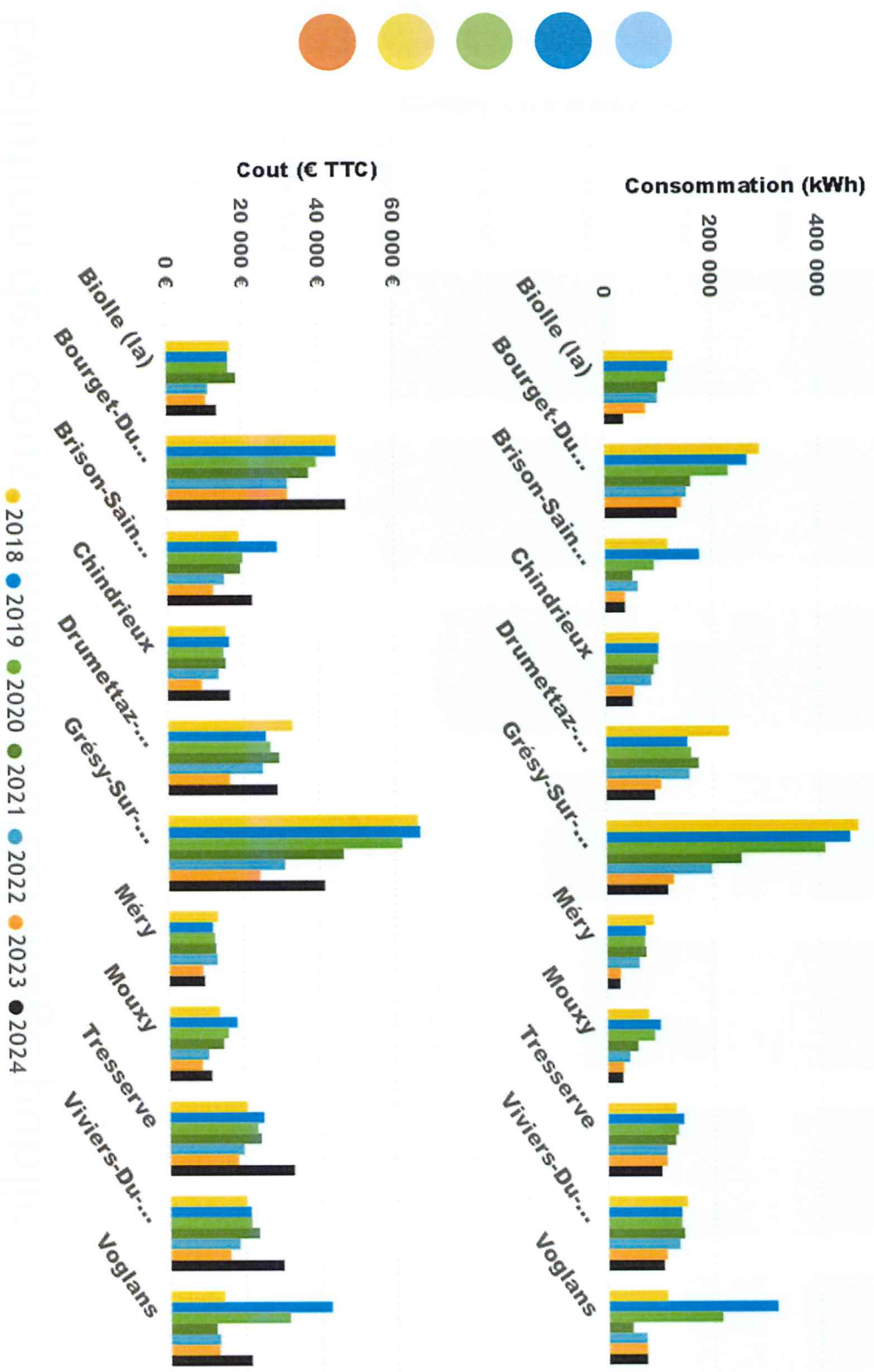
# Evolution des consommations d'éclairage public

Eclairage public

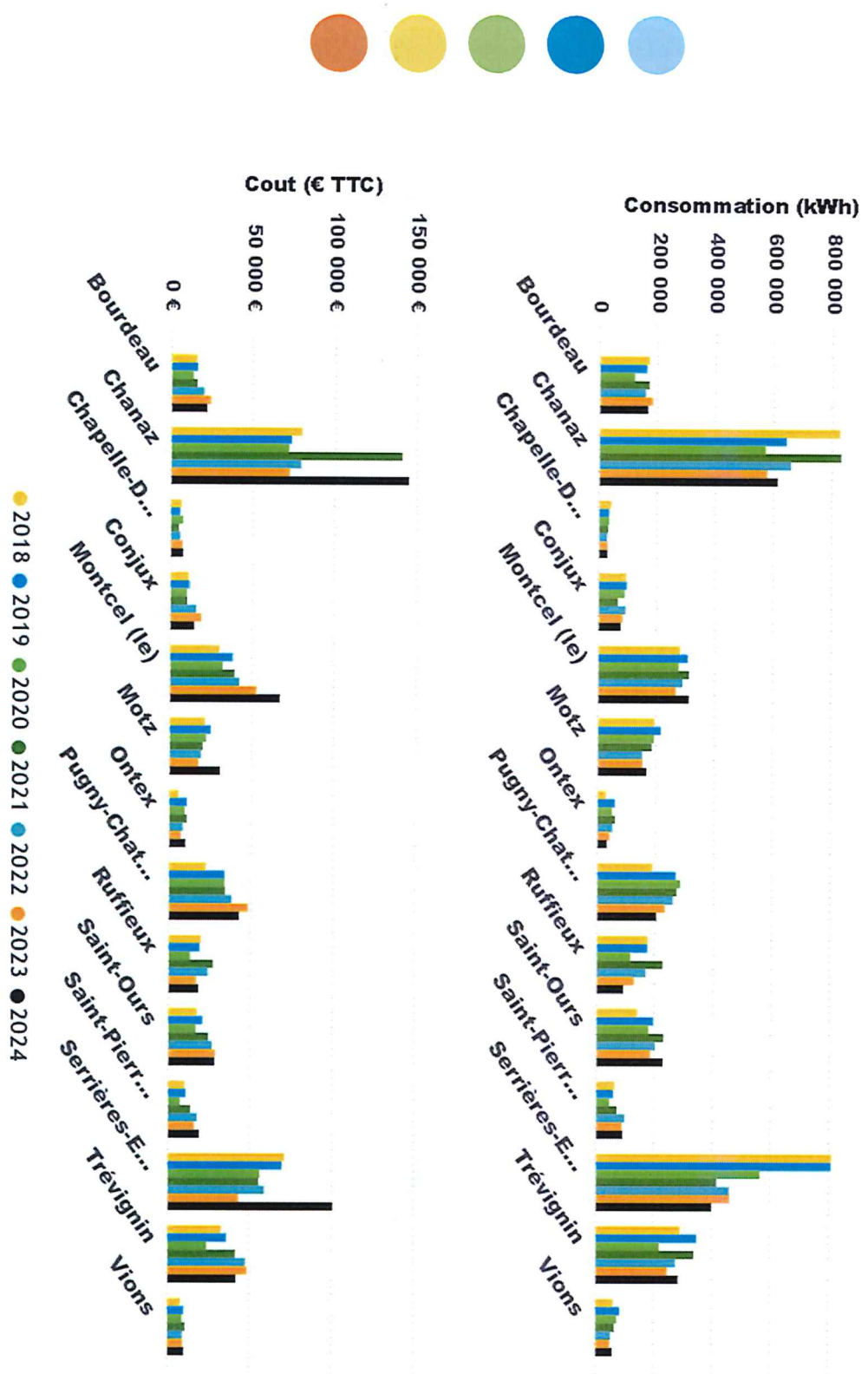
Aide SDES : 116k€ 83k€ 136k€ 97k€ 130k€ 97k€ 73k€ Total : 734k€



# Evolutions des consommations et des dépenses



# Evolutions des consommations et des dépenses



Communes < 1 000 hab

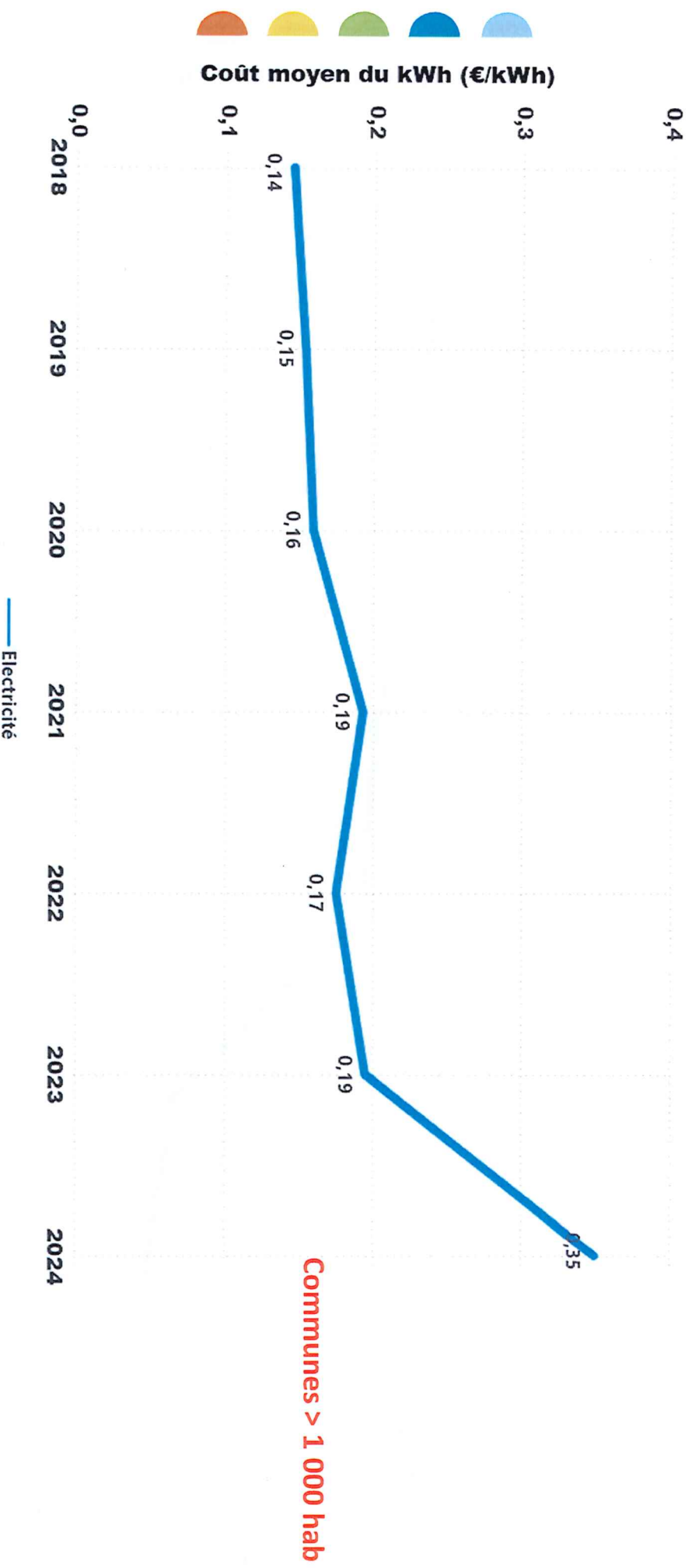
# Evolution du coût du kWh d'éclairage public

Eclairage public



# Evolution du coût du kWh d'éclairage public

Eclairage public



# Evolution du coût du kWh d'éclairage public

Eclairage public





# Actions menées en

# 2024

# Bilan des accompagnements SDES 2024 dans le cadre de la convention

- Réalisation des bilans
- Accompagnement DEET
- Accompagnement de projets en phase AMO (Pugny-Châtenod, Chindrieux, Grésy-sur-Aix et Viviers-du-Lac)
- Accompagnement de projets en phase MOE (Conjux, Le Montcel)

Bilan énergétique : 25 sur 27 (pas de retour d'Entrelacs et Saint-Offenge)

DEET : 19 déclarations réalisées

# Bilan des accompagnements SDES 2024-2025 hors cadre de la convention

- Réalisation de fiches bâtiments
- Ateliers rénovation énergétique et sobriété
- Restitution diag EP et faisabilité RC
- Dossiers PF BAT (313k€ financés pour 2,9M€ de travaux – 11 % de financement)
- Dossiers PF EP (116k€ financés pour 669k€ de travaux – 17 % de financement)

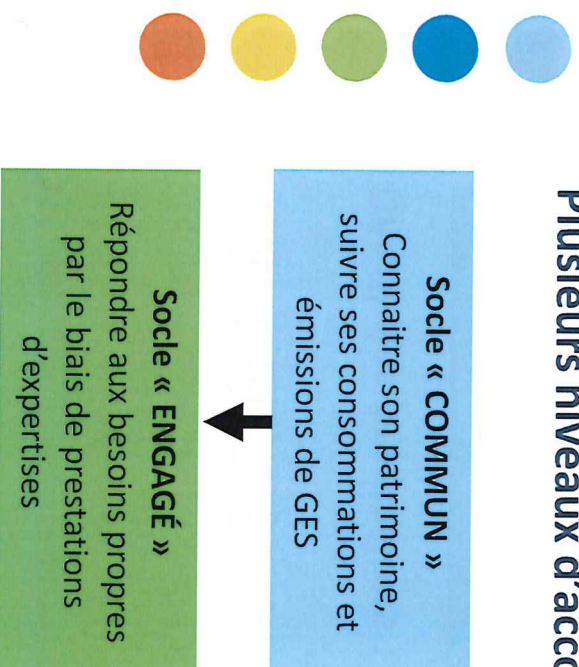
Fiches bâtiments : 36  
Diag EP : Drumettaz  
Faisa RC : Grésy-sur-Aix  
PF BAT : 4 instructions  
PF EP : 7 instructions / 7 soldés



# Perspectives 2026/2027

# Accompagnement CEP

Plusieurs niveaux d'accompagnement technique :



Un socle commun pour connaître son patrimoine, garantir le suivi des consommations et avoir une veille des contraintes réglementaires

Un socle engagé pour avoir un suivi personnalisé et complet et répondre au plus près aux besoins et faciliter le passage à l'action

# Socle « COMMUN »

- Liste de prestations préétablies
- Accompagnement dès la première année
- Mise à jour annuelle des données et analyses
- 'Club' des communes signataires

## Détail des prestations

Socle « Commun »	Livrables
Inventaire du Patrimoine + Plan de comptage + Mise à disposition outil SME	Inventaire patrimoine + plan de comptage
Bilan énergétique (bâtiments et éclairage public) : suivi des consos et des dépenses	Bilan énergétique commenté
Suivi des obligations réglementaires (DEET)	Synthèse des obligations bâtiment par bâtiment
Accompagnement technique dans la réalisation d'audit	Aide à la lecture de l'audit et à la prise de décision

# Socle « ENGAGÉ »

Une souscription donnant droit à des prestations complémentaires à consommer librement

- Catalogue de prestations à choisir selon les besoins
- Prise de décision au gré de l'avancement des projets
- Possibilité de réponses ponctuelles à des questions de transition énergétique

## Détail des prestations

Socle 'Engagé'	Livrables
<p><b>Diag. confort thermique été-hiver</b></p> <p>Etape 1: Visite bâtiment + Mise en place d'enregistreur connecté pour un an + prise de contact des usagers et questionnaire</p> <p>Etape 2: Analyse des régimes de température pendant occupation en été et en hiver + retours questionnaire</p> <p>Etape 3: Mise en forme livrable + présentation</p>	<p>Présentation d'un rapport détaillé, relevés de mesures et préconisation d'actions</p>
<p><b>Diag. régulation</b></p> <p>Etape 1: Visite chaudière + Mise en place d'enregistreur connecté pour un an + Relevé des consignes et loi d'eau en chaudière</p> <p>Etape 2 : Analyse des températures intérieures (1 à 2 mois d'enregistrement)</p> <p>Etape 3: Retour sur site et modification des paramètres de chauffe</p> <p>Etape 4: En fin de saison de chauffe, préparation livrable + Présentation</p>	<p>Présentation d'un rapport détaillé, relevés de mesures et bilan énergétique des actions engagées</p>
<p><b>Diag. talon de conso élec</b></p> <p>Etape 1: Analyse courbe de charge / talon de consommation</p> <p>Etape 2: Visite bâtiment + Installation d'enregistreur de puissance</p> <p>Etape 3: Retour sur place pour récupération enregistreur</p> <p>Etape 4: Préparation livrable avec préconisations + Présentation</p>	<p>Présentation d'un rapport détaillé, relevés des mesures annuelles et bilan des actions engagées</p>
<p><b>Accompagnement au respect de la réglementation QAI</b></p>	<p>Présentation d'un rapport détaillé, relevés des mesures annuelles et bilan des actions engagées</p>
<p><b>Création de fiches BAI sur les bâtiments principaux</b></p>	<p>Fiches bâtiment</p>
<p><b>Diagnostic Décret BACS</b></p>	<p>Présentation d'un rapport de diagnostic</p>



# Merci de votre attention !

Votre Interlocuteur principal :

**Cannelle VOUHÉ**

*Économiste de Flux*

Mobile : 06 17 80 66 14

Courriel : [c.vouhe@sdes73.com](mailto:c.vouhe@sdes73.com)



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE**

Bâtiment le 3D – 81 rue de la Petite Eau  
73290 La Motte-Servolex

Tél. : 04 79 26 42 10

E-mail : [sdes@sdes73.com](mailto:sdes@sdes73.com)



**[sdes73.com](http://sdes73.com)**